

A close-up photograph of a person's hands holding a young soybean plant. The plant has several green leaves and small, rounded seed pods. The hands are positioned to support the plant from below. The background is a soft-focus view of a green field under a clear sky, suggesting a rural or agricultural setting.

**2026 GUIDE
DES PRODUITS
EST DU CANADA**



CRÉER DES HISTOIRES DE RÉUSSITE EN 2026

Dans l'Est canadien, la saison agricole 2025 a été marquée par la résilience et l'adaptation. Malgré un printemps pluvieux qui a retardé les semis dans certaines régions, la chaleur estivale opportune et les précipitations régulières en juillet et août ont permis à la plupart des cultures de se rétablir vigoureusement.

Dans l'ensemble, l'année 2025 a mis en évidence la force et l'innovation des agriculteurs de l'est du Canada, qui ont su faire face à des conditions météorologiques imprévisibles tout en maintenant productivité et durabilité.

Les perspectives 2026 restent favorables dans le secteur agricole de l'Est canadien. Les progrès réalisés dans les domaines de la technologie de précision, de la gestion de la santé des sols et des intrants biologiques aident les producteurs à gagner en efficacité et en résilience.

En continuant à mettre l'accent sur les pratiques régénératrices, l'agriculture intelligente en carbone et l'amélioration de l'efficacité des nutriments, nous pouvons nous attendre à un renforcement de la rentabilité et de la gestion responsable de l'environnement au cours de l'année à venir.

Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec les agriculteurs de l'est du Canada en 2026. Votre esprit d'innovation, votre dévouement et votre passion pour la terre sont les moteurs du progrès agricole dans cette région. Nous sommes fiers de vous accompagner en vous offrant des informations, des outils et des technologies qui contribuent à rendre chaque saison plus fructueuse que la précédente.

Ensemble, tirons parti des succès de 2025 afin de créer des occasions encore plus prometteuses en 2026 et au-delà.



Table des matières

HERBICIDE

| | |
|--------------------------|----|
| Aim® EC | 7 |
| Authority® 480 | 9 |
| Authority® Suprême | 11 |
| Barricade® M | 13 |
| Command® 360 ME | 15 |
| Express® FX | 17 |
| Express® SG | 18 |
| Focus® | 21 |
| Muster® | 23 |
| Pinnacle® SG | 24 |
| Refine® M | 25 |
| Refine® SG | 26 |
| Spartan® | 27 |
| UpBeet® | 28 |

INSECTICIDE

| | |
|---------------------|----|
| Altacor® MaX | 33 |
| Beleaf® 50SG | 38 |
| Coragen® MaX | 43 |
| Cyon® 400EC | 48 |
| Exirel® | 52 |
| Pounce® 384EC | 63 |
| Verimark® | 70 |

FONGICIDE

| | |
|------------------------|----|
| Fullback® 125 SC | 75 |
|------------------------|----|

DIVERS

| | |
|--|----|
| Instructions pour le mélange des herbicides | 81 |
| Les avantages de Solumax® ... | 82 |
| Entreposage des produits | 83 |
| Politique de FMC sur les mélanges en réservoir | 83 |



Herbicide

| | |
|-------------------------|----|
| Aim® EC | 7 |
| Authority® 480 | 9 |
| Authority® Suprême..... | 11 |
| Barricade® M..... | 13 |
| Command® 360 ME..... | 15 |
| Express® FX..... | 17 |
| Express® SG | 18 |
| Focus® | 21 |
| Muster® | 23 |
| Pinnacle® SG | 24 |
| Refine® M..... | 25 |
| Refine® SG..... | 26 |
| Spartan® | 27 |
| UpBeet® | 28 |



Herbicide

| | |
|--------------------------|----|
| Aim® EC | 7 |
| Authority® 480 | 9 |
| Authority® Suprême | 11 |
| Barricade® M | 13 |
| Command® 360 ME | 15 |
| Express® FX | 17 |
| Express® SG | 18 |
| Focus® | 21 |
| Muster® | 23 |
| Pinnacle® SG | 24 |
| Refine® M | 25 |
| Refine® SG | 26 |
| Spartan® | 27 |
| UpBeet® | 28 |

Un produit d'association en réservoir flexible pour un brûlage amélioré et une aide à la récolte

- Supprime une vaste gamme de mauvaises herbes problématiques et permet d'obtenir un brûlage plus rapide des espèces difficiles à maîtriser
- Supprime de nombreux biotypes de mauvaises herbes résistantes au glyphosate
- Aide à la récolte des pommes de terre¹ : permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et la dessication des feuilles et des tiges de pommes de terre pour une meilleure récolte et meilleure qualité de tubercules
- Supprime les drageons dans les vignes, les fruits à noyaux, les fruits à pépins, les noix et supprime les tiges fructifères de l'année des mûres et framboises

 **Cultures : Aide à la récolte :** Pommes de terre, céréales, haricots secs, soya et autres cultures de légumineuses. Se référer à l'étiquette afin de consulter le tableau pour les délais d'attente avant la récolte (DAAR) et les bons moments d'application.

Brûlage en présemis : Céréales, cucurbitacées, légumes-fruits, graines vertes ou sèches de légumineuses, menthe, pommes de terre, colzas (y compris canola) et tournesols.

Prélevée : Céréales, graines vertes ou sèches de légumineuses, colzas (y compris canola) et tournesols.

Application à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive :

Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica*, petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, légumes-bulbes, cucurbitacées, légumes-fruits, légumes-feuilles, graines vertes ou sèches de légumineuses, menthe, fruits à pépins, légumes-racines, fruits à noyaux et noix.

Brûlage post-récolte : L'herbicide Aim® EC peut être appliqué après la récolte pour supprimer certaines mauvaises herbes levées. Les céréales, cucurbitacées, légumes-fruits, graines vertes ou sèches de légumineuses, menthe, pommes de terre, colzas (y compris canola) et tournesols peuvent être semés le printemps une application post-récolte. Toutes les autres cultures peuvent être semées après 12 mois.

Ne pas effectuer plus de deux applications au total par an, y compris en postrécolte.

 **Moment d'application :** Présemis, prélevée (jusqu'à 3 jours après le semis), aide à la récolte et application post-récolte

 **Groupe d'herbicides :** Groupe 14

 **Matière(s) active(s) :** Carfentrazone-éthyle

 **Emballage :** 8 bidons de 1,2 L par caisse

 **Rotation des cultures :**

| Culture | Intervalle de rotation |
|---|------------------------|
| Graines vertes ou sèches de légumineuses, légumes-fruits, cucurbitacées, céréales, oléagineux, pommes de terre, colzas (y compris canola), tournesols et menthe | En tout temps |
| Toutes les autres cultures | 12 mois |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Mauvaises herbes | Dose | Renseignements sur l'application |
|--|------------|---|
| Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur), gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles), morelle noire (jusqu'à 5 cm de hauteur), morelle noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur), amarante (à racine rouge), abutilon, acnide tuberculé (jusqu'à 5 cm de hauteur) | 15 mL/acre | Volume d'eau : 10 gal/acre (100 L/ha) Mélanges en réservoir homologués et reconnus ³ : glyphosate, 2,4-D ester, MCPA ester, Nufarm Kori [®] 235, IPCO Brotex [®] 240 et 480, IPCO Brotex [®] 4AT, Command [®] 360ME, Express [®] SG, produits Bromotril [®] (Bromotril [®] 240 EC, Bromotril [®] 240 II EC), Authority [®] Suprême et Authority [®] 480. Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83. |
| Toutes celles ci-dessus, ainsi que : Sagesse-des-chirurgiens, chénopode blanc, mauve à feuilles rondes, gloire du matin, morelle poilue, amaranthes (fausse-blite, hybride, blanche), pourpier potager, renouée de Pennsylvanie (plantule), tabouret des champs, moutarde-tanaisie, acnide tuberculé, amarante rugueuse | 24 mL/acre | |
| Toutes celles ci-dessus, ainsi que : Mollugine verticillée, gaillet gratteron, lampourde, stramoine, kochia à balais, morelle noire, morelle noire de l'Est, soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur), bourse-à-pasteur, canola spontané (tous les types) | 30 mL/acre | Suppression des mauvaises herbes jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. Appliquer avec un adjuvant : agent tensioactif non ionique (0,25 % vol/vol), Merge [®] (1 % vol/vol), Destination [™] MSO (1 % vol/vol), Journey [™] HSOC (0,5 % vol/vol) ou Destinaire [™] HSOC (0,5 % vol/vol). Voir l'étiquette pour les instructions concernant l'utilisation de l'herbicide Aim [®] EC pour la gestion des drageons. |
| Toutes celles ci-dessus, ainsi que : Luzerne hérissee, laitue scariole, kétmie trilobée, spargoute des champs | 47 mL/acre | |

Note sur le surfactant : présemis, prélevée, postrécolte et jachère : lorsque l'herbicide Aim[®] EC est utilisé seul, utiliser un agent tensioactif non ionique (0,25 % vol/vol) Merge[®] (1 % vol/vol), Destination[™] MSO (1 % vol/vol), Journey[™] HSOC (0,5 % vol/vol) ou Destinaire[™] HSOC (0,5 % vol/vol). Un surfactant n'est pas nécessaire lorsqu'on effectue un mélange en réservoir avec du glyphosate. Se référer à l'étiquette pour des renseignements sur le surfactant lorsque le produit est destiné à une utilisation en tant qu'aide à la récolte.

Herbicide Aim[®] EC pour le défanage des pommes de terre

Avantages du mélange en réservoir de l'herbicide Aim[®] EC avec le Défanant Reglone[®] pour le défanage des pommes de terre

- Améliore le taux de réussite de l'élimination des fanes, ce qui se traduit par:
 - Une meilleure formation de la peau
 - Un meilleur détachement du tubercule du stolon
- Suppression fiable des mauvaises herbes à feuilles larges coriaces comme l'amarante à racine rouge, le chénopode blanc, les morelles et autres

| | Défanant Reglone [®] | Herbicide Aim [®] EC |
|----------------|---|--|
| Matière active | Ions de diquat (dibromure) (240 g/L) | Carfentrazone-éthyle (240 g/L) |
| Dose | 1 ^{re} appl. : 506 – 931 mL/acre 2 ^e appl. : 506 mL/acre | 1 IDEM appl. : 94 – 142 mL/acre 2 IDEM appl. : 94 – 142 mL/acre |
| DAAR | 1 jour | 7 jours |

Un couvert végétal dense, des plants de grande taille et des conditions environnementales peu propices à l'absorption ou à l'activité du produit réduiront l'efficacité de l'application initiale et augmenteront la nécessité d'une deuxième application. Si une deuxième application est nécessaire, appliquer entre 7 et 14 jours après la première application. Une couverture en profondeur du plant de pomme de terre nécessitant un défanage est essentielle (volume d'eau minimal de 10 gal/acre [100 L/ha]).

¹ Pour tirer le maximum de bienfaits avant la récolte, le mélange en réservoir de l'herbicide Aim[®] EC et du défanant Reglone[®] est recommandé.

² Se référer à l'étiquette pour obtenir toute la liste des cultures

³ Adjuvant non requis pour certains mélanges en réservoir : consulter l'étiquette

Suppression prolongée des mauvaises herbes à feuilles larges coriaces

- Suppression prolongée des mauvaises herbes coriaces dans un large éventail de cultures en présemis et en prélevée

Cultures : Soya, pois chiches, pois des champs, lin, tournesol, moutarde (blanche), asperge, féverole (fève des marais), menthe, fraises, raifort, chou (plants à repiquer seulement), tomates (plants à repiquer seulement), noix, raisins et petits fruits (Groupe de cultures 13-07), pommes et blé (de printemps, dur)

Groupe d'herbicides : Groupe 14

Matière(s) active(s) : Sulfentrazone

Emballage : 4 x 3,79 L bidons par caisse

Rotation des cultures

| Intervalle de rotation | Culture |
|----------------------------------|---|
| En tout temps (toutes les doses) | Luzerne cultivée pour la production de semences (peuplements établis, en dormance), asperges (établies), brocoli, choux (plants repiqués), choux-fleurs, pois chiches, féverole, pois de grande culture, lin, raisins et petits fruits, raifort, légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> , pommes de terre, soya, fraises (peuplements établis, en dormance), tournesols, tomates (plants repiqués), noix, orpin rose (<i>Rhodiola rosea</i>) (dormant, établi - 1 an avant la récolte) |
| 4 mois | Blé d'hiver |
| 12 mois | Luzerne, orge, alpiste des Canaries, canola, maïs de grande culture, avoine, blé de printemps et blé dur (dose élevée), moutarde (dose élevée) |
| 24 mois | Maïs sucré et maïs à éclater, lentilles, sorgho |
| En tout temps (faible dose) | Moutarde blanche, blé dur |

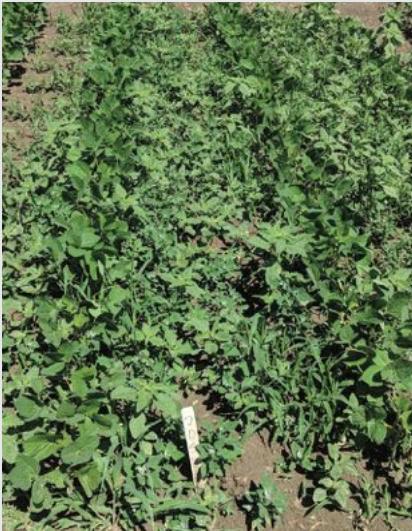
Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|---|------------------------------|--|---|
| Kochia Chénopode blanc Amarante de Powell Amarante à racine rouge Soude roulante ¹ | 43 acres/bidon (89 mL/acre) | Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis). | Une application précoce (présemis) augmente le potentiel d'activation avec le concours des précipitations printanières. Considérer la pulvérisation en post-semis (prélevée) en cas d'utilisation d'équipement de semis à fort bouleversement du sol. Un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) fournit une meilleure couverture uniforme des sols avec des gouttelettes de taille moyenne à grosse. Pour mieux supprimer les feuilles larges, mélanger en réservoir avec la métribuzine ou l'imazéthapyr ou l'herbicide Express® SG. Pour supprimer les mauvaises herbes graminées, mélanger en réservoir avec l'herbicide Focus®, Boundary® LQD, ou Conquest® LQ. |
| Mauvaises herbes indiquées ci-dessus, plus : Gaïlet gratteron ¹ Sénéçon vulgaire Pourpier potager Amarante rugueuse Morelle noire de l'Est Digitaria sanguinea Digitaria astringente Renouée liseron Oxalide d'Europe | 32 acres/bidon (118 mL/acre) | | Ne pas appliquer l'herbicide Authority® 480 sur des champs traités avec des produits contenant de la sulfentrazone l'année précédente. Ne pas appliquer l'herbicide Authority® 480 (ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone) dans une culture de blé de printemps si une application d'herbicide Focus® (ou de tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été effectuée au cours de l'automne précédent. Ne pas appliquer sur des sols classés comme des sols à texture grossière. Ne pas appliquer dans tout type de sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 % ou supérieure à 6 %. Ne pas utiliser dans des sols dont le pH est de 7,8 ou plus. |

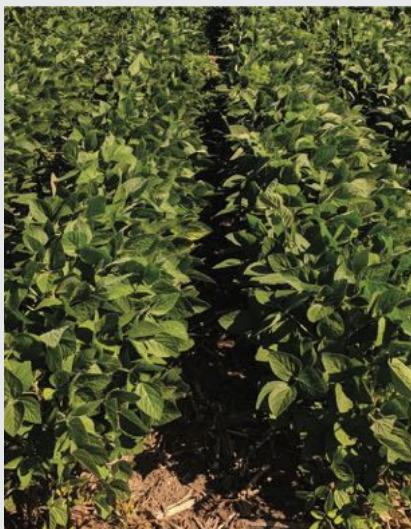
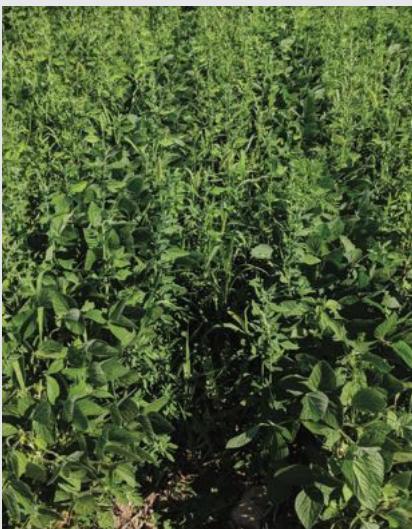
¹Répression

Excellent désherbage en prélevée

38 jours après l'application



61 jours après l'application



Témoin non traité

Herbicide Authority® 480; 118 mL/acre (292 mL/ha)
+ Boundary® LQD ; 1,0 L/acre (2,5 L/ha)

Photos prises à Bright (Ont.)

Votre prochaine ligne de défense contre les graminées et les feuilles larges et contre la résistance aux herbicides

- Suppression prolongée des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges en présemis/ prélevée pour le soya, les pois des champs, le tournesol, les pois chiches et les conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël)
- Performance constante contre les mauvaises herbes difficiles à supprimer
- Plusieurs choix de doses : dose d'épandage plus faible sur le soya tolérant aux herbicides pour la suppression des mauvaises herbes au moment critique du début de saison ou dose plus élevée pour une suppression prolongée des mauvaises herbes
- Plusieurs modes d'action pour gérer la résistance aux herbicides

 **Cultures :** Soya, pois de grande culture (pois des champs), tournesol, pois chiches et conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël), production de semences de luzerne (peuplements dormants et établis)

 **Groupes d'herbicides :** Groupes 14 et 15

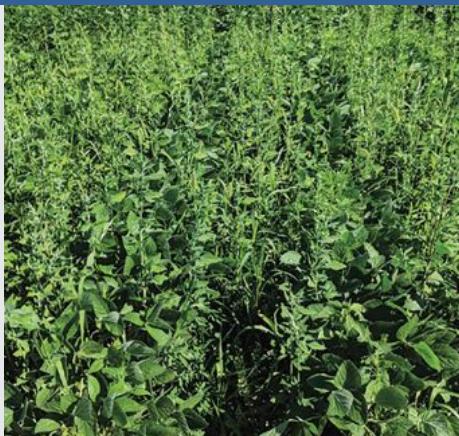
 **Matière(s) active(s) :** Sulfentrazone, pyroxasulfone

 **Emballage :** 2 bidons de 8 L par caisse

 **Rotation des cultures**

| Intervalle de rotation | Culture |
|------------------------|---|
| En tout temps | Pois chiches, pois de grande culture, soya, tournesols |
| 4 mois | Blé d'hiver |
| 12 mois | Orge, canola, maïs de grande culture, moutarde, avoine, blé de printemps et blé dur |
| 24 mois | Lentilles |
| 36 mois | Betterave à sucre |

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées



Témoin non traité



51 jours après l'application

Herbicide Authority® Suprême; 202 mL/acre

Photos prises à Bright (Ont.)



Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--|---|--|--|
| Graminées Échinochloa pied-de-coq Brome (des toits, du Japon) Digitaires (sanguine, astringente) Sétaires (verte, glauque, géante) Panic capillaire Folle avoine ¹ Feuilles larges Gaillet gratteron Sénéçon vulgaire Pourpier potager Petite herbe à poux ¹ Amarante rugueuse Saponaire des vaches Morelle noire de l'Est Kochia à balais Chénopode blanc Amarantes (à racine rouge, de Powell, de Palmer) Soude roulante Tabouret des champs Renouée liseron Moutarde des champs ¹ Oxalide d'Europe | Traitement préparatoire (suppression tôt en saison seulement) 50 acres/bidon (162 mL/acre) Suppression prolongée 40 acres/bidon (202 mL/acre) (texture moyenne, M.O. 1,5-3 %) 33 acres/bidon (243 mL/acre) (texture moyenne-fine/fine, M.O. 3-6 %) | Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis). | Une application effectuée tôt (présemis) augmente le potentiel d'activation avec le concours des précipitations printanières. Considérer la pulvérisation en post-semis (prélevée) en cas d'utilisation d'équipement de semis à fort bouleversement du sol. Un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) fournit une meilleure couverture uniforme des sols avec des gouttelettes de taille moyenne à grosse. L'herbicide Authority [®] Suprême peut être appliqué seul ou en mélange avec un ou plusieurs produits herbicides, en autant que les étiquettes des produits ajoutés au mélange n'interdisent pas de tels mélanges. L'herbicide Authority [®] Suprême peut être mélangé en réservoir selon les doses de glyphosate prescrites sur l'étiquette (qui sont homologuées pour les mêmes utilisations). Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83. NE PAS appliquer l'herbicide Authority Suprême aux champs ayant été traités l'année précédente avec l'herbicide Authority [®] 480 ou l'herbicide Authority Suprême ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone. Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière. Ne pas utiliser sur les sols de tourbe ou de terre noire. Ne pas appliquer sur tout type de sol dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 % ou supérieure à 6 %. Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus. |
| Suppression de la prêle dans les conifères cultivés en champs (y compris les arbres de Noël) | 20 acres/bidon 408 mL/acre | Avant la levée des prêles, appliquer dès que le sol dégèle. | Non recommandé pour une pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres, s'en tenir à des pulvérisations dirigées (application en bande). Maximum d'une application par saison. Des essais sur un petit nombre de plantes détermineront la pertinence d'une application généralisée. Avant de traiter toute la culture, examiner les plantes soumises aux essais pendant 4 à 8 semaines pour détecter d'éventuels symptômes de phytotoxicité. |

¹Répression

Supprime systématiquement vos feuilles larges les plus coriaces grâce à plusieurs modes d'action

- Supprime un large éventail de mauvaises herbes problématiques, dont la stellaire moyenne, la petite herbe à poux, le pissenlit, le chénopode blanc, le laiteron des champs, la vesce jargeau et les amarantes, et réprime également le chardon des champs, la carotte sauvage et d'autres mauvaises herbes.
- N'endommage pas la culture et présente une flexibilité remarquable en matière de réensemencement l'année suivante
- Grâce aux granules solubles de Solumax®, assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

 **Cultures :** Blé (d'hiver, de printemps, dur), orge de printemps, avoine

 **Groupes d'herbicides :** Groupes 2 et 4

 **Matière(s) active(s) :** Thifensulfuron-méthyle, tribénuron-méthyle, fluroxypyr et MCPA ester

 **Emballage :** Caisse - 486 g + 3,4 L + 7,6 L (une caisse permet de traiter 40 acres)

 **Rotation des cultures :**

| Intervalle de rotation | Culture |
|------------------------|---|
| Année suivante | Luzerne, orge, canola, maïs, haricots secs, féveroles (fèves des marais), lin, graminées fourragères, lentilles, moutarde, avoine, pois, pommes de terre, seigle, soya, betteraves à sucre, tournesol et blé. |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application |
|---|--|---|--|
| Blé (d'hiver, de printemps, dur), orge de printemps, avoine | Chardon des champs ¹ Gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles) Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Petite herbe à poux (jusqu'à 10 cm de haut) Saponaire des vaches Pissenlit (rosettes du printemps et d'automne jusqu'à 15 cm) Sagesse-des-chirurgiens Ortie royale (1-8 feuilles) Kochia à balais (jusqu'à 10 cm de haut) Chénopode blanc Crépis des toits Silène noctiflore Laiteron des champs Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes (1-5 feuilles) Soude roulante Matricaire inodore Bourse-à-pasteur (jusqu'à 20 cm de haut) Renouées (scabre, persicaire) Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë (1-6 feuilles) Vesce jargeau (jusqu'à 15 cm de haut) Lychnide blanche Renouée liseron Carotte sauvage ¹ (jusqu'à 15 cm) Moutarde des champs Canola spontané (2-4 feuilles) Lin spontané (jusqu'à 12 cm de haut) | 40 acres/caisse Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Lorsque mélangé en réservoir avec un graminicide, utiliser l'agent tensioactif fourni avec ce produit. Ne pas utiliser d'autre agent tensioactif à moins que ce soit indiqué sur l'étiquette. | Blé (de printemps, dur), orge et avoine 3 feuilles jusqu'au stade d'elongation de la tige. Blé d'hiver – stade de 3 talles jusqu'à un peu avant la feuille étendard. Volume d'eau minimum de 5 gal/acre (50 L/ha) recommandé. |

¹Répression

Herbicide Barricade® M sur le pissenlit



16 JAA*



47 JAA

Herbicide Barricade® M sur la carotte sauvage



Témoin non traité



42 JAA

Herbicide Barricade® M sur le chardon des champs



16 JAA



47 JAA

*JAA = Jours après l'application

Suppression des graminées et feuilles larges dans diverses cultures horticoles

- Suspension en microcapsules (MC), qui protège l'intégrité de l'herbicide, de façon à ce que les cultures soient protégées
- Suppression des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les cultures de citrouilles de transformation, de courges et de cucurbitacées
- Excellent produit d'association pour mélange en réservoir
- S'active au contact de la pluie et ne nécessite aucune incorporation

⌚ **Cultures :** Soya, concombres de grande culture, melons, courges, poivrons, citrouilles de transformation, coriandre, patates douces de grande culture, canola, moutarde, caméline, asperge et haricots secs

⌚ **Groupe d'herbicides :** Groupe 13

⌚ **Matière(s) active(s) :** Clomazone

⌚ **Emballage :** 2 bidons de 5,4 L par caisse

⌚ **Rotation des cultures**

| Intervalle de rotation | Culture | Dose d'herbicide Command® 360 ME |
|------------------------|---|----------------------------------|
| En tout temps | Soya, canola de printemps, moutarde, caméline, haricots secs | 101-134 mL/acre |
| 4 mois | Blé d'hiver | |
| Printemps suivant | Haricots (blancs, communs, verts), maïs (de grande culture, sucré), pois, poivrons (plants à repiquer, mottes), brocoli (plants à repiquer, mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, blé de printemps, blé dur, orge de printemps, avoine, lentilles | 316-951 mL/acre |
| En tout temps | Soya | |
| Printemps suivant | Haricots (blancs, communs, verts), maïs (de grande culture, sucré), pois, poivrons (plants à repiquer, mottes), brocoli (plants à repiquer, mottes), concombres, melons, citrouilles, courges, pommes de terre, canola de printemps, blé de printemps | 316-951 mL/acre |
| 16 mois | Toutes les autres cultures | |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|-------------------------|---|---|--|---|
| Soya, poivrons, asperge | Abutilon Chénopode blanc Renouée persique Morelle noire de l'Est Amarante à racine rouge ² Petite herbe à poux ² Échinochloa pied-de-coq Sétaires (verte, glauque ¹) | Selon le type de sol Léger : 627 mL/acre Moyen : 789 mL/acre Lourd : 951 mL/acre | Soya – traiter entre le semis et la levée du soya Poivrons – traiter avant la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes Asperges – traiter avant la levée des turions ou après la cueillette complète | Un volume d'eau minimal de 10 gal/acre (100 L/ha) est recommandé. Soya – Command® 360 ME peut être mélangé en réservoir avec Senkor® 75 DF, Pursuit® 240 ou Dual II Magnum®. Voir l'étiquette pour des instructions spécifiques. Poivrons – Placer les racines des transplants sous la barrière chimique lors de la plantation. Ne pas appliquer sur les poivrons longs. Ne pas appliquer sur un sol sablonneux. Le délai d'attente avant la récolte est de 70 jours. Asperge – Couvrir les plants exposés avant l'application. Le délai d'attente avant la récolte est de 14 jours. |

| Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|--|---|---|
| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
| Coriandre, melons (melons brodés, melons d'eau) | Abutilon ² Chénopode blanc ² Échinochloa pied-de-coq ² | 316 mL/acre | Ne faire qu'une seule application au sol, en traitement de prélevée après le semis mais avant la levée des mauvaises herbes et de la culture. | Appliquer dans 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) de solution de pulvérisation. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédent la récolte. Ne pas appliquer sur les sols sablonneux. |
| Concombres, courges (y compris les variétés de citrouilles de transformation) | Abutilon ² Chénopode blanc ² Échinochloa pied-de-coq ² | 316-474 mL/acre Utiliser une dose plus faible sur les sols légers (texture grossière) et une dose plus élevée sur des sols lourds (texture fine) | Ne faire qu'une seule application au sol, en traitement de prélevée après le semis et avant la levée de la culture (ou la transplantation) et des mauvaises herbes. | Appliquer dans 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) de solution de pulvérisation. Ne pas utiliser sur les citrouilles d'Halloween. Les fruits de certains cultivars de courges peuvent présenter un blanchiment inacceptable. Voir l'étiquette pour la liste complète des variétés. Ne pas appliquer sur les sols sablonneux. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédent la récolte. |
| Patate douce | Abutilon Chénopode blanc Renouée persicaire Morelle noire de l'Est Amarante à racine rouge ² Petite herbe à poux ² Échinochloa pied-de-coq Sétaire verte Sétaire glauque ² | 627 mL/acre ³ sur des sols légers (grossiers) | Ne faire qu'une seule application au sol, après la transplantation et avant la levée des mauvaises herbes | Appliquer dans un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) de solution de pulvérisation. Ne pas appliquer après la transplantation sur les patates douces. Ne pas appliquer dans les 95 jours précédent la récolte. |
| Canola | Gaillet gratteron ⁴ Stellaire moyenne ² | 101-135 mL/acre (À 101 mL/acre, répression seulement) | Ne faire qu'une seule application au sol, avant de semer le canola et avant la levée des mauvaises herbes. | Appliquer dans un minimum de 10 gal/acre (100 L/ha) de solution de pulvérisation. Ne pas appliquer sur des sols sablonneux. |

¹ Supprimé seulement à la dose de 950 mL/acre d'herbicide Command® 360 ME lorsque non mélangé en réservoir

² Répression

³ Sols légers (à texture grossière) : loam sableux

Sols moyens : loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux

Sols lourds (à texture fine) : argile limoneuse, loam argileux, argile

⁴ Répression du gaillet gratteron à 101 mL/acre

Supprime les mauvaises herbes jusqu'aux racines à l'automne, permettant ainsi un départ propre pour les cultures au printemps

- Trois modes d'action lorsque mélangé en réservoir avec du glyphosate
- Suppression améliorée des principales mauvaises herbes d'automne : pisserlit, vergerette du Canada¹, chardon des champs¹ et tabouret des champs
- Activité systémique jusqu'à la racine; ainsi, les mauvaises herbes ne repoussent pas
- Peut également être appliqué au printemps si désiré

 **Groupes d'herbicides** : 2, 4 et 9 lorsque mélangé en réservoir avec du glyphosate

 **Matière(s) active(s)** : Tribénuron-méthyle, dicamba

 **Mélanges en réservoir homologués et reconnus** : Doit être mélangé en réservoir avec du glyphosate. Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.

 **Moment d'application** : Brûlage en présemis, jachère chimique et brûlage postrécolte

 **Cultures et rotation** :

| Moment d'application de l'herbicide Express® FX | Intervalle de rotation | Culture |
|---|------------------------|--|
| Présemis | 24 heures | Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, avoine |
| Présemis | | Toute culture |
| Jachère chimique | | Toute culture |
| Post-récolte | Année suivante | Canola, maïs, lentilles, avoine, orge de printemps, soya, blé (de printemps, dur), haricot blanc |

② Renseignements sur l'application

Doses et emballage : 2 bidons de 1,86 kg par caisse (chaque bidon traite 40 acres)

Agent tensioactif : Aucun agent tensioactif additionnel n'est requis lorsque mélangé en réservoir avec 0,5 L/acre d'équivalent glyphosate

Volume d'eau : Un minimum de 5 gal US/acre (50 L/ha)

| Mauvaises herbes supprimées (Herbicide Express® FX plus 0,5 L/acre d'équivalent glyphosate) [†] : | Stade |
|---|---|
| Vergerette du Canada Petite herbe à poux Kochia à balais (y compris les biotypes résistants aux Groupes 2 et 9) | Crépis des toits Matricaire inodore ¹ |
| Vergerette du Canada ¹ (y compris les biotypes résistants au Groupe 9) | Carotte sauvage ¹ |
| Gaillet gratteron Pissenlit Brome des toits Sagesse-des-chirurgiens Sétaine géante Sétaine verte Ortie royale Renouée persicaire Chénopode blanc Iraïe de Perse Amarante à racine rouge | Soude roulante Tabouret des champs Vesce jargau Orge spontanée Canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate) Lin spontané Blé spontané Moutarde des champs Folle avoine |
| Saponaire des vaches | Jusqu'à 3 feuilles |
| Stellaire moyenne | Jusqu'à 8 feuilles |
| Chardon des champs ¹ | Lychide blanc ¹ |
| | Rosette |

[†] Répression.

¹ Formulation d'origine à 360 g/L.

Consultez l'étiquette de l'herbicide Express® FX pour obtenir le mode d'emploi complet.

Améliorez votre brûlage de printemps et brûlez les mauvaises herbes jusqu'à la racine

- Permet de démarrer la saison de croissance sans mauvaises herbes
- Action systémique sur les mauvaises herbes pour une suppression complète des pousses jusqu'aux racines
- Le traitement d'automne ou de printemps permet de conserver toutes les possibilités pour un réensemencement flexible

⌚ Moment d'application : Traitements de brûlage au présemis, en jachère chimique et après la récolte.

Ⓐ Groupe d'herbicides : Groupes 2 et 9 lorsque mélangé avec du glyphosate

⌚ Matière(s) active(s) : Tribénuron-méthyle

⌚ Emballage : 8 bidons de 243 g par caisse (chaque bidon permet de traiter 40 acres.)

% Mélanges en réservoir homologués et reconnus :

L'herbicide Express[®] SG doit être mélangé en réservoir avec du glyphosate pour les applications en présemis, en jachère chimique et en postrécolte.

Herbicide Aim[®] EC + glyphosate et herbicide Authority[®] 480 + glyphosate. Se référer à l'étiquette pour les produits d'association mélangés en réservoir afin de connaître l'utilisation et les restrictions liées aux traitements particuliers. (Toujours suivre les indications les plus restrictives de l'étiquette ou des étiquettes.)

Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.

⌚ Cultures et rotation :

| Moment d'application de l'herbicide Express [®] SG | Intervalle de rotation | Culture |
|---|------------------------|--|
| Application au printemps (présemis) | 24 heures | Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine, légumineuses* (haricots secs, soya, féveroles [fèves des marais], pois de grande culture, lupins), luzerne*, trèfle* (rouge, mélilot jaune, sainfoin et alsike), brome* (inermé, des prés et hybride), phléole des prés*, fétuque* (rouge traçante, des prés, élevée), sainfoin cultivé*, agropyre* (à crête et à chaumes rudes), alpiste des Canaries |
| | 2 mois | Canola, lin |
| | Année suivante | Toute autre culture |
| Application postrécolte (automne) | 24 heures | Blé d'hiver |
| | Printemps suivant | Toutes les cultures mentionnées ci-dessus pour une application de printemps pendant 24 heures AINSI QUE : maïs de grande culture, canola, lin, pois chiches, lentilles, féverole (fève des marais). |

*Note : Les cultures de légumineuses et de fourrages peuvent être endommagées dans les sols dont la texture est grossière, à faible teneur en matière organique (moins de 3 %) ou dans des champs dont les sols sont variables, en zones graveleuses ou sableuses ou dans des monticules érodés. Éviter de semer des légumineuses dans des sols contenant plus de 50 % de sable.

| Culture | Mauvaises herbes (jusqu'à 15 cm à moins d'indication contraire) | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|---|--|--|---|--|
| Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine, légumineuses*** (haricots secs, soya, féveroles, pois de grande culture, lupin), luzerne***, trèfle*** (rouge, mélilot jaune, sainfoin et alsike), brome*** (inérme, des prés et hybride), fléole des prés*, fétuque*** (rouge tracante, des prés et élevée), agropyre*** (à crête et à chaumes rudes), graines de l'alpiste des Canaries | Vergerette du Canada** (8 cm) Chardon des champs ¹ (rosette) Petite herbe à poux (8 cm) Saponaire des vaches (3 feuilles) Stellaire moyenne (jusqu'à 8 feuilles) Pissenlit Brome des toits Sétaires (géante, verte) Sagesse-des-chirurgiens Ortie royale Kochia à balais Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits (8 cm) Ivraie de Perse Amarante à racine rouge Soude roulante Matricaire inodore ¹ (8 cm) Tabouret des champs Vesce jargeau (jusqu'à 15 cm de haut) ¹ Orge et blé spontanés Canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate) Lin spontané Renouée liseron (3 feuilles) Carotte sauvage (jusqu'à 10 cm de haut) ¹ Lychnide blanche ¹ (rosette) Moutarde des champs Folle avoine | 6 g/acre + 0,5 L/acre d'équivalent glyphosate | Présemis, jachère chimique et postrécolte | Un volume d'eau minimal de 5 gal US /acre (50 L/ha) est recommandé. |
| Tournesols tolérants au tribénuron | Chénopode blanc (9 feuilles) Renouée liseron ¹ (1-6 feuilles) | Herbicide Express [®] SG à raison de 6 g/acre et adjuvant à pulvérisation Hasten [®] NT ou Hasten [®] NT ULTRA à raison de 0,5 % vol/vol OU un surfactant non ionique tel que Agral [®] 90 ou Ag-Surf [®] à raison de 0,2 % vol/vol | En culture : tournesols entre les stades de 2 et 8 feuilles | Un volume d'eau minimal de 5 gal US/acre (50 L/ha) est recommandé. Peut être mélangé en réservoir avec : Herbicide Express [®] SG à raison de 6 g/acre et herbicide Assure [®] II selon les taux de l'étiquette et Merge [®] à raison de 0,5 à 1 % vol/vol ou SURE-MIX à raison de 0,5 % vol/vol. Herbicide Express [®] SG à raison de 6 g/acre et Hasten [®] NT à raison de 0,5 % vol/vol et herbicide Poast Ultra liquide émulsifiable à raison de 190 mL/acre. Herbicide Express [®] SG à raison de 6 g/acre et Select, Centurion OU herbicide Shadow RTM à raison de 76 mL/acre et adjuvant Amigo [®] à raison de 1 % vol/vol |

| Culture | Mauvaises herbes (jusqu'à 15 cm à moins d'indication contraire) | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--------------------------------|---|---|--|--|
| Pâturages et parcours naturels | Crépis des toits Renoncule âcre (bouton-d'or) | 6 g/acre + agent tensioactif non ionique à raison de 0,2 % vol/vol | En culture Appliquer aux mauvaises herbes à feuilles larges au stade de bouton hâtif jusqu'à la préfloraison. | Un volume d'eau minimal de 5 gal US/acre (50 L/ha) est recommandé. |
| | Les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que : Tanaisie vulgaire Pissenlit Lychnide blanche | 12 g/acre + agent tensioactif non ionique à raison de 0,2 % vol/vol | | |

¹ Répression

* REL – Préparation originale @ 360 g de glyphosate par litre. Peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate de son choix

** Ne supprimera pas la vergerette du Canada résistante aux Groupes 2 et 9

*** Suppression des mauvaises herbes graminées avec la portion glyphosate du mélange en réservoir. Toutes les mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur sauf indication contraire.

****Lors des applications en prélevée au printemps, les CULTURES DE LÉGUMINEUSES peuvent être endommagées dans les sols dont la texture est grossière, pauvres en matière organique (moins de 3 %) ou dans des champs dont les sols sont variables, en zones graveleuses ou sableuses ou dans des monticules érodés.

**Herbicide Express® SG sur le pissenlit
Application à l'automne 2018 – Photos prises au printemps 2019**



Non traité



Herbicide Express® SG (6 g/acre) +
glyphosate (1 L d'équivalent glyphosate/acre)

Emplacement : Bright (Ont.)

Suppression supérieure et prolongée en prélevée des graminées, et activité efficace contre les feuilles larges

- Ce produit est préformulé avec deux matières actives. Il supprime les mauvaises herbes graminées et les feuilles larges de manière prolongée et offre un brûlage efficace de plusieurs feuilles larges.
 - Solution idéale en présémis et prélevée pour lutter contre la résistance des mauvaises herbes et maximiser le rendement
 - Se mélange facilement en réservoir à d'autres produits pour obtenir une suppression à spectre élargi
- ⌚ **Cultures :** Maïs de grande culture, pois de grande culture, soya, tournesols, blé (de printemps et d'hiver, excluant le blé dur) et lentilles
- ⌚ **Moment d'application :** L'herbicide Focus® peut être appliqué en présémis ou en prélevée. Pour être activé, Focus nécessite un minimum de ½ po d'humidité reçue en un seul coup. Les semences de blé et de maïs devraient être mises en terre à une profondeur minimale de 2,5 cm; pour le soya, la profondeur minimale devrait être de 4 cm.

⌚ **Groupes d'herbicides :** Groupes 14 et 15

⌚ **Matière(s) active(s) :** Pyroxasulfone, carfentrazone-éthyle

⌚ **Emballage :** 4 bidons de 4,5 L par caisse

⌚ **Rotation des cultures**

| Intervalle de rotation | Culture |
|------------------------|--|
| En tout temps | Maïs de grande culture, soya, blé (d'hiver et de printemps, excluant le blé dur), pois de grande culture, tournesol et lentilles |
| 12 mois | Pois chiches, lin, carthame, orge, canola, moutarde, avoine et blé dur |
| 24 mois | Betteraves à sucre |

En l'absence d'une humidité du sol adéquate ou normale en raison d'une sécheresse après l'application de l'herbicide Focus®, l'intervalle minimal entre les cultures de rotation décrit ci-dessus doit être prolongé d'une année supplémentaire et un essai biologique représentatif du champ doit être effectué avec la culture de rotation potentielle et une humidité du sol suffisante pour déterminer la sensibilité de la culture à l'herbicide Focus®.

Suppression des mauvaises herbes graminées 35 jours après l'application



Photos prises à Rockwood (Ont.)

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--|--|--|---|--|
| Mais de grande culture, soya, blé (de printemps et d'hiver), lentilles, pois de grande culture et tourmesols | <p>Graminées annuelles (homologué pour une suppression prolongée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Folie avoine¹ Sétaires (verte, glauque, géante¹) Orge queue-d'écreureil¹ Echinochloa pied-de-coq Brome des toits Brome du Japon Ray-grass d'Italie Digitaria sanguinea Ivraie de Perse¹ Pâturen annuel <p>Feuilles larges annuelles (homologué pour une suppression prolongée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amarantes (de Powell, à racine rouge) Gaïlet gratteron Amarante rugueuse Tabouret des champs¹ Abutilon Vélar fausse-girofle Kochia à balais¹ Chénopode blanc¹ Renouée liseron¹ Moutarde des champs¹ Morelle noire de l'Est <p>Mauvaises herbes levées supprimées :</p> <p>Dose : 113 mL/acre ou 40 acres/bidon</p> <p>Mauve commune à feuilles rondes; sagesse-des-chirurgiens; chénopode blanc; gloire du matin; moutarde-lanaïsie; morelle noire (jusqu'à 5 cm de hauteur), noire de l'Est (jusqu'à 5 cm de hauteur) et poilue; tabouret des champs; renouée de Pennsylvanie (plantule); amarante fausse-blite, hybride et blanche; amarante à racine rouge; pourpier potager; abutilon; acnide tuberculé et amarante rugueuse</p> <p>Dose : 136 mL/acre ou 33 acres/bidon</p> <p>Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 113 mL/acre, plus les suivantes : mollugine verticillée; gaïlet gratteron; lampourde; stramoine; kochia à balais; morelle noire et noire de l'Est; soude roulante (jusqu'à 5 cm de hauteur); bourse-à-pasteur; canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)</p> | <p>Traitement initial (suppression tôt en saison seulement)</p> <p>50 acres/bidon (91 mL/acre)</p> <p>Traitements résiduels 40 acres/bidon (136 mL/acre) (textures grossière/moyenne, M.O. : 1-3 %)</p> <p>33 acres/bidon (136 mL/acre) (textures moyenne-fine/fine, M.O. : >3-7 %)</p> | <p>Appliquer en présemis ou en prélevée (jusqu'à 3 jours suivant le semis).</p> | <p>Pour la suppression par brûlage des mauvaises herbes levées, l'ajout d'un adjuvant est nécessaire. Utilisez un agent tensioactif non ionique à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 L pour 100 L de solution de pulvérisation) ou utiliser Merge à raison de 1 % vol/vol.</p> <p>N'appliquer qu'en présemis lorsque l'équipement de semis à faible perturbation est utilisé et qui ne déplace pas la terre sur les côtés.</p> <p>Volume d'eau minimal de 10 gal/acre (100 L/ha).</p> <p>Selon la culture, Focus[®] peut être mélangé en réservoir avec d'autres produits dont l'étiquette permet le mélange en réservoir.</p> <p>Selon la culture, l'herbicide Focus[®] est compatible avec l'atrazine, l'herbicide Authority[®] 480, le glyphosate, la métribuzine et l'azéthapyr.</p> <p>Mélanger en réservoir l'herbicide Focus[®] en combinaison avec l'herbicide Express[®] SG et du glyphosate pour une application en prélevée en vue de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans le blé, le soya et les pois de grande culture.</p> <p>Veuillez vous référer à la Politique de FMC sur les mélanges en réservoir à la page 83.</p> |

- Emballage nouveau, plus pratique
- Maîtrise des feuilles larges dans le canola, le tournesol et le rutabaga laurentien
- Suppression de la moutarde des champs

 **Cultures :** Tournesol, canola, rutabaga laurentien

 **Groupe d'herbicides :** Groupe 2

 **Matière(s) active(s) :** Éthametsulfuron-méthyle

 **Emballage :** 8 bidons de 320 g par caisse

 **Moment d'application :**

Canola (ensemencé au printemps) : Du stade de la 2^e feuille au début de la montée en graine

Rutabaga laurentien : avant la montée en graine

Tournesol : Stade de la 2^e à la 8^e feuille

Mauvaises herbes : Appliquer tôt, lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active

Renseignements sur l'application :

Doses : Voir les tableaux ci-dessous. Effectuer une seule application par saison de croissance.

Agent tensioactif : Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2 L pour 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

Volume d'eau : 10 gal US/acre (100 L/ha)

| Région | Doses | Mauvaises herbes supprimées | Réensemencement* |
|---|-----------------------|--|--|
| Canola (ensemencé au printemps) | | | |
| Sud de l'Ontario | 6 g/acre | Moutarde des champs (du stade du cotylédon à celui de la 6 ^e feuille) | Même année que le traitement : blé d'hiver 10 mois : soya, blé de printemps, orge, avoine |
| Québec et les Maritimes | | | |
| Vallée de l'Okanagan et vallée Creston (Colombie-Britannique) | 8 g/acre 12 g/acre | Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs ¹ | 10 mois : blé de printemps, orge, avoine |
| | | Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs et amaranthe à racine rouge ¹ | |

¹ Répression

* Consulter l'étiquette pour des informations supplémentaires sur le réensemencement.

Ne pas récolter le canola moins de 60 jours après le traitement.

| Tournesol | | | |
|------------------|-----------|--|--|
| Canada | 8 g/acre | Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs ¹ | 10 mois : blé de printemps, orge, avoine |
| | 12 g/acre | Sagesse-des-chirurgiens (jeunes pousses printanières), renouée scabre, ortie royale, moutarde des champs, tabouret des champs et amaranthe à racine rouge ¹ | |

¹ Répression

Ne pas récolter le tournesol moins de 60 jours après le traitement.

| Rutabaga laurentien | | | |
|----------------------------|----------|--|--|
| Canada | 6 g/acre | Moutarde des champs (du stade du cotylédon à celui de la 6 ^e feuille) | Même année que le traitement : blé d'hiver 10 mois : soya, blé de printemps, orge, avoine |

Ne pas récolter le rutabaga laurentien moins de 45 jours après le traitement.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Muster® pour le mode d'emploi complet.

Suppression sélective des feuilles larges dans le soya et les tomates de champ

- Emballage nouveau, plus pratique
- Produit leader reconnu pour supprimer le chénopode blanc en postlevée
- Grâce aux granules solubles de Solumax®, il assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

● Cultures : Soya, tomates de champ, caméline (SES1154HR tolérante au thifensulfuron-méthyle)

● Groupe d'herbicides : Groupe 2

● Matière(s) active(s) : Thifensulfuron-méthyle

● Emballage : 8 bidons de 240 g par caisse (chaque bidon permet de traiter de 50 à 72 acres)

● Rotation des cultures : N'importe quelle culture l'année suivante

| Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
| Soya, tomates de champ | Renouée persique Amarante à racine rouge Moutarde des champs | 3,3 g/acre + agent tensioactif non ionique | Soya : Appliquer en postlevée à partir de la première feuille trifoliée pleinement déployée jusqu'à l'avant le début de la floraison. Cibler les mauvaises herbes lorsqu'elles sont petites. Tomates : Appliquer en postlevée 3 semaines après la transplantation en champ. La hauteur et la largeur des mauvaises herbes ne devraient pas dépasser 10 cm (4 po). Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Étant donné que la tolérance des variétés à l'herbicide diffère de l'une à l'autre, limiter la première pulvérisation de l'herbicide Pinnacle® SG à une petite surface pour chaque variété avant de traiter un champ au complet. | Soya : Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué tel qu'Agral® 90 ou Ag-Surf® à raison de 1 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,1 % vol/vol). Pour mieux supprimer l'abutilon de manière plus uniforme, ajouter une solution à 28 % d'azote à raison de 4 L par 100 L de solution à pulvériser (4 % vol/vol). L'herbicide Pinnacle® SG peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte du soya. Tomates : Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué (Agral® 90 seulement) à raison de 2,0 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Pour cibler un plus grand spectre de mauvaises herbes, appliquer un mélange en réservoir d'herbicide Prism® et d'herbicide Pinnacle® SG 3 semaines après que les tomates de transformation aient été transplantées. S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Plusieurs heures de temps sec sont nécessaires pour permettre à Pinnacle® SG d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Pinnacle® SG peut être appliquée 45 jours avant la récolte des tomates de plein champ. Application terrestre uniquement. |
| | Renouée persique Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon Moutarde des champs | 4,8 g/acre + agent tensioactif non ionique | Appliquer après l'établissement de la caméline et jusqu'à 60 jours avant la récolte, sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm. Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Ne pas effectuer plus d'une application par année sur la caméline tolérante au thifensulfuron-méthyle. | Appliquer après l'établissement de la caméline et jusqu'à 60 jours avant la récolte, sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm. Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Ne pas effectuer plus d'une application par année sur la caméline tolérante au thifensulfuron-méthyle. |
| Utilisation seulement sur la caméline tolérante (SES1154HR) au thifensulfuron-méthyle | Renouée persique Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon Moutarde des champs | 4,8 g/acre + agent tensioactif non ionique | Appliquer après l'établissement de la caméline et jusqu'à 60 jours avant la récolte, sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm. Les mauvaises herbes qui émergeront après le traitement ne seront pas supprimées. Ne pas effectuer plus d'une application par année sur la caméline tolérante au thifensulfuron-méthyle. | Appliquer un agent tensioactif non ionique homologué (Ag-Surf®, Agral® 90 ou Citowett® Plus) à raison de 1 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,1 % vol/vol) OU un concentré d'huile pour cultures (tel que Sure-Mix® à raison de 0,5 L par 100 L de solution à pulvériser (0,5 % vol/vol) OU Assist® à raison de 1 à 2 L par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha (10 gal/acre). Ne pas appliquer par voie aérienne. |

Suppression éprouvée des feuilles larges annuelles et vivaces

- Suppression d'un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris des mauvaises herbes problématiques, comme le pissenlit, le chénopode blanc, la stellaire moyenne et l'amarante à racine rouge. Répression du laiteron des champs et du chardon des champs.
- Deux modes d'action pour une gestion efficace de la résistance aux herbicides
- Grâce aux granules solubles Solumax®, cet herbicide assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.

 **Cultures :** Orge, avoine, blé de printemps, blé d'hiver, blé dur

 **Groupes d'herbicides :** Groupes 2 et 4

 **Matière(s) active(s) :** Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle et MCPA ester

 **Emballage :** Une caisse – 486 g + 7,6 L (une caisse permet de traiter 40 acres)

 **Rotation des cultures :** N'importe quelle culture l'année suivante

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--|--|--|--|--|
| Orge, avoine, blé dur, blé de printemps, blé d'hiver (qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées) | Neslie paniculée Chardon des champs ¹ Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Gaillet gratteron ¹ (1-3 verticilles) Sénéçon vulgaire Spargoute des champs Saponaire des vaches Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne; diamètre < 15 cm) Sagesse-des-chirurgiens Renouée scabre Ortie royale Kochia à balais (sauf les biotypes résistants au Groupe 2) Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes ¹ Soude roulante Matricaire inodore ¹ Bourse-à-pasteur Laiteron des champs ¹ Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë ¹ (2-6 feuilles) Sarrasin de Tartarie Linaire vulgaire ¹ Canola spontané (tous les types) Tournesol spontané (sauf les tournesols ExpressSun [®]) Renouée liseron (jusqu'au stade de 5 feuilles) Moutarde des champs | 40 acres/ caisse (12 g d'herbicide Refine [®] SG/ acre + 190 mL de MCPA ester 600/acre) Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agra [®] 90 ou Ag-Sun [®] à raison de 2 L/1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). | Peut être appliqué de façon sécuritaire à partir du stade de 3 feuilles jusqu'avant le stade de croissance de la feuille étandard de la culture. | Chardon des champs : Appliquer lorsque la majorité des chardons ont émergé et sont en pleine croissance. Les chardons qui émergeront par la suite ne seront pas réprimés. Pissenlit : La répression est optimale lorsque les pissenlits sont petits et en pleine croissance. Un volume d'eau minimal de 5 gal/acre (50 L/ha) est recommandé. |

¹Répression

Suppression fiable des feuilles larges

- L'un des produits les plus fiables sur le marché, qui agit sur les mauvaises herbes à feuilles larges comme le chénopode blanc, la stellaire moyenne et l'amarante à racine rouge
- Aucune restriction pour le réensemencement l'année suivant le traitement, ce qui donne de la flexibilité pour la culture suivante.
- Grâce aux granules solubles de Solumax®, il assure une suppression efficace et constante des mauvaises herbes et facilite aussi le nettoyage plus uniforme du pulvérisateur pour réduire le risque à l'égard d'autres cultures qui seront traitées par la suite.
- Large fenêtre d'application et très sécuritaire pour la culture
- **Cultures :** Orge, avoine, blé de printemps, blé d'hiver, blé dur
- **Groupe d'herbicides :** Groupe 2
- **Matière(s) active(s) :** Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle
- **Emballage :** 8 bidons de 486 g par caisse (chaque bidon permet de traiter 40 acres)
- **Rotation des cultures :**

| Intervalle de rotation | Culture |
|------------------------|---|
| 2 mois | Luzerne, canola, lin, lentilles |
| Année suivante | Aucune restriction pour la culture suivante |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--|---|---|--|---|
| Orge, avoine, blé dur, blé de printemps, blé d'hiver (qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées) | Neslie paniculée Chardon des champs ¹ Stellaire moyenne (1-6 feuilles) Gaïlet grateron ¹ (1-3 verticilles) Sénéçon vulgaire Spargoute des champs Saponaire des vaches Sagesse-des-chirurgiens Renouée scabre Ortie royale Kochia à balais (sauf les biotypes résistants au Groupe 2) Renouée persicaire Chénopode blanc Crépis des toits Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes ¹ Soude roulante Matricaire inodore ¹ Bourse-à-pasteur Laîteron des champs ¹ Tabouret des champs Bec-de-grue à feuilles de ciguë ¹ (2-6 feuilles) Sarrasin de Tartarie Linaire vulgaire ¹ (< 15 cm) Canola spontané (sauf le canola Clearfield [®]) Tournesol spontané (sauf les tournesols ExpressSun [®]) Renouée liseron (jusqu'au stade de 5 feuilles) Moutarde des champs | 40 acres/bidon (12 g/acre) Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral [®] 90 ou Ag-Sur [®] , à raison de 2 L/1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). | Peut être appliqué de manière sécuritaire à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au stade complété de la feuille étendard de la culture | Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance dont la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 10 cm à moins d'une spécification contraire. Une couverture complète des mauvaises herbes ciblées est essentielle. Mélanger en réservoir l'herbicide Refine [®] SG avec : <ul style="list-style-type: none">• MCPA LV500 – amine ou ester, à raison de 0,33 L/acre jusqu'à 0,45 L/acre• 2,4-D LV500 – amine ou ester, à raison de 0,34 L/acre jusqu'à 0,44 L/acre Petite herbe à poux : Utiliser un minimum de 0,33 L/acre de MCPA LV500 ou un minimum de 0,34 L/acre de 2,4-D amine 500 pour la supprimer. Renouée liseron : En situation de stress environnemental, comme par temps sec, la suppression peut être réduite. Les plantes de bonne taille peuvent repousser après un traitement. |

¹Répression



Suppression des mauvaises herbes difficiles à maîtriser dans les bleuets

Culture : Bleuets nains

Groupe d'herbicides : Groupe 2

Matière(s) active(s) : Tribénuron-méthyle

Emballage : 8 contenants de 160 g par caisse

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|---------------|---|---|---|---|
| Bleuets nains | Cornouiller du Canada (quatre-temps) | 16 g/acre | Appliquer au printemps au cours de l'année deousse végétative, lorsque la majorité des feuilles de plants de quatre-temps émergés se sont déployées pour former un angle de 45, mais pas plus tard que lorsque les premières fleurs blanches sont visibles sur les plants les plus avancés OU, une application d'automne peut être effectuée de 1 à 4 semaines après la fin de la récolte. | Doit être appliqué avec un agent tensioactif non ionique homologué comme Agral® 90 à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Volume d'eau de 16-26 gal/acre (150-250 L/ha). N'effectuer qu'une application par cycle de culture (2 ou 3 ans) au cours de l'année deousse végétative. Spartan® + Agral® 90 doivent être appliqués avant que les rejets repoussant sur les plants de bleuet ne dépassent 2 cm de hauteur. Il n'est pas recommandé d'appliquer le produit à des stades ultérieurs du développement des bleuets ou dans les champs brûlés au printemps au risque d'endommager la culture et de réduire son rendement. |
| | Fougère d'aigle Aulne rugueux Rosier sauvage Lysimaque thrysiflore | Mélanger 0,25 g d'herbicide Spartan® par litre d'eau et appliquer en traitement localisé. | Un traitement localisé devrait être effectué au milieu de l'été, au cours de l'année deousse végétative de la culture, sur le feuillage complètement développé de la fougère d'aigle et de la lysimaque thrysiflore. Le rosier sauvage et l'aulne rugueux peuvent aussi être supprimés par des applications effectuées en début d'automne. La pulvérisation directe de l'herbicide sur la culture peut entraîner un arrêt de croissance et une réduction des bourgeons à fruits. | Doit être appliqué avec un agent tensioactif non ionique homologué comme Agral® 90 à raison de 2 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,2 % vol/vol). Appliquer suffisamment de solution pour mouiller complètement le feuillage des mauvaises herbes. |

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les betteraves

⌚ **Cultures :** Betteraves à sucre, betteraves potagères, chicorée (Ontario seulement)

⌚ **Groupe d'herbicides :** Groupe 2

⌚ **Matière(s) active(s) :** Triflusulfuron-méthyle

⌚ **Emballage :** 10 bidons de 117 g par caisse

⌚ **Rotation des cultures :**

| Culture | Intervalle de rotation |
|--|--|
| Betteraves à sucre, betteraves potagères | 30 jours en cas de ressemis |
| Blé d'hiver, blé de printemps, blé dur, orge | Ces cultures peuvent être semées l'année suivant l'application de l'herbicide UpBeet®. |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|----------------------|---|---|---|--|
| Betteraves potagères | Abutilon | 14 g/acre Ajouter un agent tensioactif non ionique (Agral® 90, Ag-Surf®, Citowett® Plus) à raison de 0,25 % vol/vol. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 10-40 gal/acre. | Appliquer en postlevée sur la culture jusqu'à 3 fois par année lorsque les betteraves sont aux stades 2-4, 4-6 et 6-8 feuilles. | Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. La totalité des taux d'application sont établis pour des pulvérisations généralisées (pleine largeur). Voir l'étiquette pour plus d'informations. |
| Betteraves à sucre | Abutilon (2 applications nécessaires) | 14-28 g/acre Ajouter un agent tensioactif non ionique homologué à raison de 2,5 L par 1000 L de solution à pulvériser (0,25 % vol/vol). | Appliquer en postlevée et avant le début de la floraison. Cibler les mauvaises lorsqu'elles sont petites | Doses d'application saisonnière maximales : Betteraves à sucre – 40,5 g/acre Betteraves potagères – 43,7 g/acre Chicorée – 28,3 g/acre |
| | Mélange en réservoir de l'herbicide UpBeet® + Betamix® Sétaire verte ¹ Kochia à balais ² Chénopode blanc Amarante à racine rouge Abutilon | 14-28 g d'herbicide UpBeet®/acre + 0,7-1,4 L de Betamix®/acre | Effectuer 2 applications à 5-10 jours d'intervalle ou au moment de la germination des mauvaises herbes. | Utiliser un volume d'eau : 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) Pour cibler davantage de mauvaises herbes, appliquer un mélange d'herbicide UpBeet® + Betamix®. Aucun adjuvant additionnel n'est requis pour ce mélange. |

Mauvaises herbes supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Mauvaises herbes | Dose | Moment d'application | Renseignements sur l'application |
|--------------------|------------------|---|--|---|
| Chicorée (Ontario) | Abutilon | 14-28 g/acre ³ On peut utiliser un agent tensioactif non ionique tel que Agral® 90, Ag-Surf® ou Citowett® Plus à raison de 0,25 % vol/vol (2,5 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation). | Appliquer en postlevée sur la chicorée et sur l'abutilon avant le stade de la 4 ^e feuille de l'abutilon. Si nécessaire, faire une deuxième application 2 à 3 semaines plus tard sur les nouvelles pousses d'abutilon. | Doses d'application saisonnière maximales : Betteraves à sucre – 40,5 g/acre Betteraves potagères – 43,7 g/acre Chicorée (racine) – 28,3 g/acre Appliquer dans 10-40 gal/acre (100-375 L/ha) d'eau de pulvérisation. Délai d'attente avant la récolte : 60 jours |

¹ Répression² Stade de rosette, diamètre < 2,5 cm et lorsque précédé par un traitement de présemis ou de prélevée³ Utiliser la dose la plus élevée lorsque la taille des mauvaises herbes ou leur population augmente. Une chlorose (jaunissement) de la culture pourra être observée après une application d'UpBeet®, mais l'effet n'est que temporaire.
Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTES



Insecticide

| | |
|---------------------|----|
| Altacor® MaX | 33 |
| Beleaf® 50SG | 38 |
| Coragen® MaX | 43 |
| Cygon® 400EC | 48 |
| Exirel® | 52 |
| Pounce® 384EC | 63 |
| Verimark® | 70 |



Insecticide

| | |
|---------------------|----|
| Altacor® MaX | 33 |
| Beleaf® 50SG | 38 |
| Coragen® MaX..... | 43 |
| Cygon® 400EC | 48 |
| Exirel® | 52 |
| Pounce® 384EC | 63 |
| Verimark® | 70 |

2 fois plus concentré que l'insecticide Altacor®, afin de maîtriser les insectes dans les pommes, les canneberges, les raisins et autres cultures fruitières

- Contient la matière active Rynaxypyr®, dont le mode d'action unique procure aux plantes une protection remarquable
 - Activité résiduelle soutenue en tant qu'ovicide, ovolarvicide et larvicide jusqu'aux stades adultes
 - Hautement concentré pour des doses d'emploi très faibles
 - Impact minimal sur plusieurs insectes bénéfiques et polliniseurs*
-  **Cultures :** Mûres et framboises, canneberges, petits fruits, raisins, fruits à pépins, fruits à noyaux, noix
-  **Groupe d'insecticides :** Groupe 28
-  **Matière(s) active(s) :** Chlorantraniliprole
-  **Emballage :** 8 bidons de 510 g par caisse
-  **Délai de sécurité :** 12 heures

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|--------------|--------------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Fruits à pépins : (Groupe 11) Pomme, pommier, poire, etc. | Mineuse marbrée Mineuse marbrée de l'Ouest (<i>Phyllonorycter elmaella</i>) | 30-44 g/acre | 5 | Appliquer avec un volume de pulvérisation minimal de 50 gal/acre (450 L/ha) |
| | Tordeuse orientale du pêcher | 30-44 g/acre | | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Pour obtenir une suppression optimale, une couverture en profondeur est essentielle. |
| | Hoplocampe des pommes | 30-44 g/acre | | Appliquer lors de l'élosion des premiers œufs de la génération cible. Faire le suivi des populations en utilisant des pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. |
| | Noctuelle des fruits verts | 30-44 g/acre | | Appliquer au stade du bouton rose. Répéter lorsque nécessaire au moment de la chute des pétales. |
| | Carpocapse de la pomme | 30-44 g/acre | | Appliquer la 1 ^{re} génération, appliquer avant l'élosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire. Pour la 2 ^{re} génération, le moment propice à la première application dépend de l'élosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire. |
| | Enrouleuse trilignée Pique-bouton du pommier Tordeuse à bandes rouges Tordeuse du bouton du pommier Tordeuse panachée | 30-58 g/acre | | Appliquer pour la suppression optimale du pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la tordeuse du bouton du pommier et de la tordeuse (enrouleuse) panachée, appliquer lorsque les larves deviennent actives du stade du bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. |

* Lorsqu'appliqué aux doses de l'étiquette. Conformément à la lutte antiparasitaire intégrée et aux bonnes pratiques agricoles, les applications d'insecticides ne devraient être effectuées que lorsque les polliniseurs ne sont pas en train de butiner, afin d'éviter toute exposition inutile.

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|--|--------------|--------------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Fruits à pépins : (Groupe 11) Pomme, pommetier, poire, etc. | Sésie du pommier | 58 g/acre | 5 | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Appliquer la dose spécifiée en pulvérisation destinée à mouiller les 60 cm inférieurs du tronc de l'arbre dès que les premiers signes d'activité alimentaire de la sésie du pommier sont perceptibles. Appliquer en pulvérisation d'été, à 25 % et 75 % de la ponte des œufs, c'est-à-dire à 200 et 375 degrés-jours (température de base de 10 °C), respectivement, après la première capture d'un mâle dans un piège à phéromone (Biofix). Utilisez un pistolet à main ou un pulvérisateur à dos à fort volume d'eau pour assurer une couverture complète des troncs d'arbre et des branches charpentières. Au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. |
| | Tordeuse à bandes obliques | 30-58 g/acre | | Pour supprimer des générations hibernantes, effectuer une application lorsque les larves ayant hiverné commencent à s'activer, à partir du stade de bouton rose jusqu'au stade de la chute des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et effectuer une application lors de l'éclosion des premiers œufs (170-240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence prolongée des petites larves. |
| | Mouche de la pomme ¹ Cicadelle blanche du pommier ¹ | 44-58 g/acre | | Pour la répression optimale de la mouche de la pomme, commencer les applications dès que les mouches sont capturées dans le verger, et répéter 10 à 14 jours plus tard. Une troisième application peut être faite en 10-14 jours si des mouches sont encore capturées. |
| | Sésie du cornouiller | 44-58 g/acre | | Pulvériser la quantité spécifiée pour mouiller les premiers 60 cm de la base du tronc d'arbre au premier signe où la sésie du cornouiller commence à s'alimenter. |
| | Scarabée japonais ¹ | 58 g/acre | | Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants. |
| Raisins | Tordeuse de la vigne | 30-58 g/acre | 14 | Commencer les applications après le début du vol des papillons et avant l'éclosion des œufs. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard. |
| | Noctuelle des arbres fruitiers | 44-58 g/acre | | Surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard. |
| | Scarabée japonais ¹ | 58 g/acre | | Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants. |

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|--|---|--------------|--------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Fruits à noyaux : (Groupe 12-09) Abricot, cerise, prune, nectarine, pêche, prune à pruneaux, cerise de Virginie, etc. | Tordeuse orientale du pêcher | 44-58 g/acre | 1 | Appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Faire le suivi des populations au moyen de pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer de 7 à 10 jours plus tard. |
| | Petite mineuse du pêcher | 44-58 g/acre | | Pour les larves du printemps/qui ont passé l'hiver ou la première génération de larves d'été : appliquer dans les 7 jours suivant la première prise de papillons adultes mâles. Pour la seconde génération de larves d'été : poursuivre la surveillance afin de repérer la présence de papillons de deuxième génération jusqu'à la mi-août minimalement. Au besoin, effectuer une seconde application dans les 7 jours suivant la première prise de papillons adultes mâles. |
| | Trypète des cerises ¹ | 44-58 g/acre | | Appliquer dès que des mouches sont détectées dans le verger et répéter dans les 10 à 14 jours. |
| | Tordeuse à bandes obliques | 30-58 g/acre | | Pour la suppression des générations hibernantes, faire le suivi de la population de larves au printemps et appliquer lorsque des larves ayant hiverné commencent à s'activer, du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés jours Celsius) après la première prise substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première pourrait être requise. |
| | Enrouleuse trilignée Tordeuse à bandes rouges | 30-58 g/acre | | Appliquer à partir du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales. |
| | Scarabée japonais ¹ | 58 g/acre | | Appliquer dès que les premiers signes d'activité alimentaire sont observés. Au besoin, répéter dans les 10 à 14 jours suivants. |
| | Petit et grand perceurs du pêcher | 44-58 g/acre | 1 | Pour une suppression optimale, appliquer dans les troncs d'arbres et sur les branches inférieures en pulvérisant à gros jet et à faible pression. Le volume de pulvérisation ne doit pas dépasser plus de 2 000 L/ha. Toujours s'assurer d'obtenir une couverture complète pour des résultats optimaux. Appliquer lors de l'éclosion des œufs avant que les larves ne pénètrent dans le tronc; ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 jours. En cas de vol de papillons ou de ponte des œufs prolongés, des applications complémentaires peuvent être nécessaires. |

¹Répression

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|--|--------------|--------------|--|
| Noix : (Groupe 14-11) Noisetier, amandier, châtaignier, pacanier, pin pignon, noyer, etc. | Carpocapse de la pomme | 30-44 g/acre | 10 | Pour la suppression de la première génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80-110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique BIOFIX). Faire le suivi des populations et réappliquer de 10 à 14 jours plus tard au besoin. Pour la 2 ^e génération, le moment pour la première application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Faire le suivi des populations et appliquer à nouveau de 10 à 14 jours plus tard si nécessaire. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Tordeuse à bandes obliques | 30-58 g/acre | | Pour la suppression des générations hibernantes, effectuer le suivi de la population de larves au printemps et appliquer lorsque des larves ayant hiverné commencent à s'activer, du stade du bouton rose jusqu'à la chute des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170-240 degrés-jours Celsius) après la première prise substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première pourrait être requise. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Enrouleuse trilignée | 30-58 g/acre | | |
| Petits fruits de plantes naines (Sous-groupe 13-07G) Bleuet nain, canneberge, fraise, etc. | Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Noctuelle des arbres fruitiers | 44-58 g/acre | 1 | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Faire le suivi des populations et, au besoin, réappliquer au minimum 7 jours plus tard. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Scarabée japonais ¹ | 44-58 g/acre | | Appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés et répéter dans les 10 à 14 jours au besoin. |
| Mûres et framboises (Sous-groupe 13-07A) | Anneleur du framboisier Rhizophage du framboisier | 44-58 g/acre | 3 | Appliquer au premier stade larvaire, lorsque les insectes s'alimentent dans le cambium et avant qu'ils ne pénètrent dans les racines, la couronne ou les tiges. |

¹ Répession

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|--------------|--------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Petits fruits (Sous-groupe 13-07B) Bleuet en corymbe, cassis et gadelle, groseille à maquereau, pimbina, argouse, etc. | Pyrale des atocas Noctuelle des cerises Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Petit carpocapse de la pomme Tordeuse du bleuet Arpenteuse de l'airelle Scarabée japonais ¹ | 44-58 g/acre | 1 | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Effectuer le suivi des populations et réappliquer au minimum 7 jours plus tard si nécessaire. Une seule application pourrait ne pas supprimer la noctuelle des cerises ou la pyrale des atocas. L'application d'un deuxième traitement d'insecticide Altacor® Max ou l'application ultérieure d'un produit antiparasitaire différent homologué pour cet usage pourrait être nécessaire. |
| Canneberges | Pyrale des atocas Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges | 30-58 g/acre | 1 | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges | 58 g/acre | | Chimigation : - Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 1214 l/acre - Ne pas faire plus de 2 applications par saison - Ne pas dépasser un total de 115 g d'Altacor® Max par acre par saison - L'intervalle minimal entre les applications est de 7 jours. Consulter l'étiquette pour les exigences additionnelles en matière d'équipement. |

¹Répression



Suppression des pucerons dans les pommes de terre et autres cultures de fruits et de légumes

- Action unique empêchant les insectes de s'alimenter. Elle cible les parasites perceurs et suceurs de manière si efficace, que les insectes autant au stade immature qu'au stade adulte commencent à cesser de s'alimenter dans les 30 minutes suivant l'application.
- Insecticide sélectif et à suppression prolongée ayant un impact minimal sur certains insectes utiles.

 **Cultures :** Pomme de terre, fraise, légumes-racines, fruits à pépins, fruits à noyaux, légumes-fruits, cultures de choux / légumes chinois, légumes-feuilles, luzerne cultivée pour la production de semences

 **Groupe d'insecticides :** Groupe 29

 **Matière(s) active(s) :** Flonicamide

 **Emballage :** 6 bidons de 0,68 kg par caisse

 **Délai d'attente :** 12 heures

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|--|----------------------------|---|--------------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5-13) : brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc. Feuilles de <i>Brassica</i> (Groupe 4-13B) : Roquette, chou, pak choï, chou cavalier, chou frisé, cresson, etc. | Pucerons | 49-65 g/acre | 0 | Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. Appliquer lorsque les punaises ternes apparaissent pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG arrêtera rapidement l'alimentation des punaises ternes, mais il faudra peut-être plusieurs jours pour constater une réduction du nombre de punaises ternes. |
| Cucurbitacées (Groupe 9) : Concombre, melon, cantaloup, citrouille, courge, pastèque, etc. | Pucerons | 49-65 g/acre | | |
| Légumes-fruits (Groupe 8-09) : Poivron, aubergine, tomate, okra, etc. | Punaise terna ¹ | 81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications) | | |
| Légumes-feuilles (Groupe 4) : Laitue, épinard, roquette, céleri, bette à carde, etc. (Sous-groupe 22B) : Céleri, rhubarbe, etc. | | | | |

¹Répression ou réduction des nombres

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|---|--------------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Feuillots de patate douce (en serre) | Thrips, pucerons, punaises de Lygus | 30 g/100 L | 3 | Application foliaire. Appliquer un volume suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 100 gal/acre (1000 L/ha). Le volume maximum doit être utilisé lorsque le feuillage des plantes est dense. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture (pas plus d'une application foliaire par cycle de culture). |
| | | 30 mg produit/m ² | | Appliquer par irrigation goutte à goutte ou par arrosage à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer l'acheminement du produit aux racines. Allouer un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture (pas plus d'une application foliaire par cycle de culture). |
| Légumes-bulbes et légumes-tiges : laitue, asperge, fenouil de Florence et chou-rave | Pucerons | 49-65 g/acre | 0 | Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. |
| Houblon | Pucerons | 49-65 g/acre | 31 | |
| Légumes-tubercules et légumes-cormes (Sous-groupe 1C) : artichaut, pommes de terre, patate douce, etc. | Pucerons | 49-65 g/acre | 7 | |
| | Psylles dans les pommes de terre ¹ | 81 g/acre | | |
| Légumes-racines (sous-groupe 1B) : betterave, carotte, ginseng, radis, etc. (sauf les betteraves à sucre) | Pucerons | 49-65 g/acre | 3 | |
| | Punaise terne ² | 81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications) | 3 | Appliquer dès l'apparition des punaises ternes dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf freinera rapidement l'alimentation par les punaises, mais plusieurs jours pourraient s'écouler avant d'observer une réduction du nombre de punaises ternes. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |

¹Répression ²Répression ou réduction des nombres

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|--|---|--------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Fruits à pépins (Groupe 11-09) : pomme, poire, etc. | Pucerons | 49-65 g/acre | 21 | Prévoir un minimum de 7 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 3 applications par an. Ne pas permettre aux travailleurs de retourner dans les zones traitées pour s'adonner à des activités d'éclaircissement au cours du délai de sécurité de 3 jours. |
| | Punaise terne ² | 81 g/acre | | |
| Fruit à noyaux (Groupe 12-09) : abricot, cerise, pêche, prune, etc. | Pucerons | 49-81 g/acre | 14 | |
| | Punaise terne ² | 81 g/acre | | |
| Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (Groupe 18) : luzerne (fourrage), trèfle, vesce, etc. Luzerne (production de semences*), lupin, lotier | Pucerons | 49-65 g/acre | 7 | Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal d'eau/acre (100 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année. |
| | Punaise terne | 81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications) | | |
| Menthe : menthe verte, menthe poivrée | Pucerons | 49-65 g/acre | 7 | Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal d'eau/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 14 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année. |
| Concombre (serres) | Thrips Pucerons Punaises Aleyrodes ¹ | 30 g/100 L | 0 | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture. |
| | | 12,5 mg/ plante | 0 | Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines. |
| Poivrons (de serre) | Thrips Pucerons Punaises | 30 g/100 L | 0 | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture. |
| | | 30 mg/m ² | 0 | Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines. |
| Laitue (de serre) | Pucerons | 14 - 20 g/100 L | 0 | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application par cycle de culture. |
| Tomates (de serre) | Aleyrodes | 20 g/100 L | 0 | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture. |

* Ne pas utiliser à des fins de consommation humaine ou animale de la semence ou des fourrages traités venant de luzerne de production de semence qui a été traitée

¹Répression ²Répression ou réduction des nombres

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|--|---|-----------------|--------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Plantes ornementales (cultivées en serre) | Thrips Pucerons | 30 g/100 L | n/a | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture. |
| | Aleurodes | 20 g/100 L | | Application foliaire. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture. |
| | Cochenilles | 16 – 30 g/100 L | | Traiter dès l'apparition des insectes. Appliquer un volume suffisant de bouillie afin d'assurer une bonne couverture, jusqu'à 1000 L/ha. Le volume maximal devrait être utilisé lorsque le feuillage des plantes est dense. Ne pas effectuer plus de 2 applications par cycle de culture. |
| Plantes ornementales herbacées uniquement, y compris les fleurs coupées. | Thrips Pucerons Aleurodes Punaises | 122 g/acre | 0 | Appliquer par irrigation goutte-à-goutte ou pulvériser à la main en utilisant un volume d'eau suffisant pour s'assurer que le produit se rende aux racines. Ne pas effectuer plus de 2 applications foliaires par cycle de culture. |
| Fraise (de serre) | Pucerons Punaises (y compris la punaise terne) | 30 g/100 L | | L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera rapidement les pucerons et les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre d'insectes nuisibles. Ne pas effectuer plus d'une application foliaire par cycle de culture. Pulvériser un volume maximal de 650 L. |
| Plantes ornementales (d'extérieur) (à l'exception des conifères) | Pucerons | 49-65 g/acre | n/a | Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 10 gal/acre (94 L/ha) lors d'une application terrestre. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année. |
| | Cochenilles | 16 – 30 g/100 L | | Application foliaire. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année |
| | Thrips du piment (<i>Scirtothrips dorsalis</i> Hood) | 30 g/100 L | | |

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|---|--------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Petits fruits de plantes naines (Sous-groupe 13-07G) : bleuet nain, canneberge, fraise, etc. | Pucerons | 49-65 g/acre | 0 | Appliquer avant que les populations de pucerons n'atteignent des seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Respecter un minimum de 7 jours d'attente entre les applications. Ne pas appliquer plus de 3 fois par année. |
| | Punaise ² , y compris la punaise terne | 81 g/acre | | Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera rapidement les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |
| | Thrips | 81 g/acre (3 applications) ou 121 g/acre (2 applications) | | Appliquer dès l'apparition des thrips dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG freinera rapidement l'alimentation par les thrips, mais plusieurs jours pourraient s'écouler avant d'observer une réduction du nombre de thrips. En cas d'infestation sévère, utiliser la dose la plus élevée de 121 g/acre. Plusieurs applications pourraient être nécessaires. |
| Légumineuses à gousse comestible (Sous-groupe 6A), Légumineuses vertes à écosser (Sous-groupe 6B), Graines sèches de légumineuses (sauf le soya) (Sous-groupe 6C) | Pucerons | 49-65 g/acre | 7 | Appliquer le produit avant que les populations de pucerons n'atteignent des seuils économiques d'intervention, ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que les populations dommageables ne soient établies. Effectuer des dépistages dans les champs et appliquer à nouveau si nécessaire. Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. |
| | Punaise ² , y compris la punaise terne | 81 g/acre | | Appliquer dès l'apparition des punaises dans les champs et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Beleaf® 50SG empêchera rapidement les punaises de s'alimenter, mais plusieurs jours pourraient être nécessaires avant d'observer une réduction du nombre de punaises. Appliquer à nouveau lorsque de nouveaux insectes sont détectés. |
| Sapin baumier et sapin Fraser (y compris les arbres de Noël) | Pucerons de la branche balsamique (<i>Mindarus abietinus</i>) | 49-65 g/acre | n/a | Augmenter les doses en cas d'infestations plus fortes par les insectes et/ou de feuillage dense. Appliquer après l'éclosion des mères, mais avant la présence des pucerons de deuxième génération, selon un modèle en degrés-jours et lorsque les populations d'insectes atteignent le seuil d'intervention. Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utilisez au minimum 300 litres par hectare en cas d'application au sol. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de deux fois par année. |

¹Répression ²Répression ou réduction des nombres

Suppression fiable, ciblée et novatrice des insectes

- Formulation hautement concentrée, pour une manutention plus facile et une durabilité accrue
- Suppression prolongée! Offre une protection fiable et durable contre les principaux insectes nuisibles.
- Matière active d'un nouveau groupe chimique sans résistance croisée avec d'autres insecticides homologués
- Supprime les insectes au moment de l'éclosion jusqu'aux stades adultes de développement
- Maîtrise robuste et fiable du ver-gris occidental du haricot
- Gestion de la résistance – NE PAS effectuer d'application foliaire d'insecticide Coragen® MaX pendant un minimum de 60 jours suivant un traitement dans le sillon ou au sol ou après le semis ou la plantation de plantons ayant été traités avec n'importe quel insecticide du Groupe 28.

L'insecticide Coragen® MaX a un impact minimal sur de nombreux insectes bénéfiques et pollinisateurs importants*, et son profil environnemental et toxicologique unique en fait un choix judicieux pour les producteurs et les applicateurs.

⌚ **Cultures :** Maïs (de grande culture, sucré, semences et à éclater), haricots secs, légumes du genre *Brassica*, céréales, cucurbitacées, fourrage, légumes-fruits, graminées fourragères, oignons verts, foin, houblon, légumes-feuilles, légumineuses, menthe, fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées, oléagineux, légumes-racines, légumes-tubercules et concombre, aubergine, poivron et tomate de serre

⌚ **Groupe d'insecticides :** Groupe 28

⌚ **Matière(s) active(s) :** Chlorantraniliprole

⌚ **Emballage :** 4 bidons de 2 L par caisse

⌚ **Délai d'attente :** 12 heures

Suppression prolongée des principaux insectes ravageurs, comme le ver-gris occidental du haricot (VGÖH)



Source : Université Purdue, Département d'entomologie

Alimentation par le ver-gris occidental du haricot et dommages aux épis.



Dégâts causés par le VGÖH aux épis de maïs dans une parcelle non traitée (à g.); parcelle traitée avec l'insecticide Coragen® (à d.) près de Rodney, Ont. (3 octobre 2014)

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|---|---|---------------------|--|---|
| Maïs (de grande culture, sucré, semences, et à éclater) | Ver-gris noir | 33,5 mL/acre | 14 jours (maïs de grande culture et à éclater) | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour (maïs sucré et pour les semences) | Synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment d'application. Appliquer à nouveau si nécessaire. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien. |
| | Ver de l'épi du maïs Noctuelle de la tomate Pyrale du maïs Ver-gris occidental du haricot | | | |

* Lorsque le produit est appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette. Conformément aux principes de la lutte antiparasitaire intégrée et aux bonnes pratiques agricoles, les applications d'insecticides doivent être effectuées lorsque les pollinisateurs ne sont pas en train de butiner afin d'éviter toute exposition inutile.

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|--|---|--|---|
| Maïs (suite) (de grande culture, sucré, semences, et à éclater) | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | 14 jours (maïs de grande culture et à éclater) 1 jour (maïs sucré et pour les semences) | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| Graines vertes ou sèches de légumineuses (Groupe 6) : haricots secs, pois chiches, pois des champs, févrole (fève des marais), lentilles, etc. | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Application terrestre ou aérienne. Ne pas effectuer une application foliaire de Coragen® MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de Groupe 28. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| Quinoa | Tisseuse de la betterave Papillon de nuit au pied-d'oeil (Scrobipalpa africicella) | 83 à 125 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils d'intervention ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| Pomme de terre | Doryphore de la pomme de terre | 33,5 - 67,5 mL/acre | 1 jour | Utiliser la dose maximale recommandée en cas d'infestation forte et/ou lorsque les grosses larves sont présentes. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen® MaX pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Pyrale du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien. |
| | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | | |
| Légumes-racines et légumes-tubercules (Groupe 1) : carotte, betterave à sucre, ginseng, pomme de terre, patate douce, etc. | Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Piéride du chou Cécidomyie du chou-fleur Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Légionnaire uniponctuée Ver-gris panaché Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i> | 33,5 mL/acre 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne (sauf pour les pommes de terre). Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|---|---|--------------|---|
| Légumes-feuilles (Groupe 4) : laitue, épinard, roquette, céleri, bette à carde, etc. | Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i> | 33,5 mL/acre 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 135 mL/acre par an. |
| Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc. | Pléride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Cécidomyie du chou-fleur Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i> | 33,5 mL/acre 33,5 - 50,5 mL/acre | 3 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une maîtrise optimale de la cécidomyie du chou-fleur, appliquer avec l'adjonction à pulvérisation Haster® NT à raison de 0,25 % vol/vol ou avec le concentré MSO contenant Leci-Tech® à raison de 0,5 % vol/vol. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges Jackson contenant un appât à phéromone. Suivre le seuil local recommandé. Appliquer Coragen® MaX aussi tôt que possible une fois que le seuil de la cécidomyie du chou-fleur a été atteint. L'application sur le chou, le chou chinois (pé-tsai), le chou-fleur et le brocoli de Chine doit être faite au début de la saison, avant la formation des têtes. Étant donné qu'il y a plusieurs générations de la cécidomyie du chou-fleur par saison, plusieurs applications d'insecticide (au maximum 4 par saison) seront probablement nécessaires. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 135 mL/acre par an. |
| Légumes-fruits (Groupe 8) : aubergine, poivron, tomate, etc. | Doryphore de la pomme de terre Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs) Pyrale du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen® pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des semences. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| Cucurbitacées (Groupe 9) : concombre, melon, citrouilles, courges, etc. | Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i> | 33,5 mL/acre 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer l'insecticide Coragen® pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon ou au sol ou pour le traitement des semences. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|---|---------------------|--------------|---|
| Céréales Orge, avoine, seigle, blé, etc. | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Application terrestre ou aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Ver gris | 33,5 mL/acre | | |
| | Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | | |
| | | | | |
| Groupe de Fourrage et foin de graminées (Groupe 17) : | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | 0 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Application terrestre ou aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | | |
| | Vers-gris | 33,5 mL/acre | | |
| Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (Groupe 18) : luzerne, trèfle, vesce, lupin, lotier, etc. | Légionnaire de la betterave | 33,5 - 50,5 mL/acre | 0 jour | |
| | Charançon postiche de la luzerne ¹ | 50,5 - 67,5 mL/acre | | |
| | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | | |
| | Vers-gris | 33,5 mL/acre | | |
| Oléagineux (Groupe 20) : canola, tournesol, etc. | Fausse-teigne des crucifères | 17 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Application terrestre ou aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Sauterelles | 17 - 33,5 mL/acre | | |
| | Légionnaire Bertha | 17 - 50,5 mL/acre | | |
| | Fausse-arpenteuse du chou, Piéride du chou, Cécidomyie du chou-fleur, Vers-gris | 33,5 mL/acre | | |
| | Pyrale du tournesol Réduit les dommages causés par la pyrale du tournesol à bandes | 33,5 - 50,5 mL/acre | | |
| Menthe | Fausse-arpenteuse du chou | 33,5 mL/acre | 3 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Application terrestre uniquement. Ne pas dépasser un total de 135 mL/acre par an. |
| Okra | Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| Houblon | Vers-gris Légionnaire uniponctuée | 33,5 - 50,5 mL/acre | 0 jour | Application terrestre uniquement. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Fausse-arpenteuse du chou | 33,5 mL/acre | | |

¹Répression



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|--|---|--------------|--|
| Artichauts | Vers-gris et légionnaire uniponctuée | 33,5 - 50,5 mL/acre | 3 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| | Fausse-arpenteuse du chou | 33,5 mL/acre | | |
| Légumes de serre : concombres, tomates, poivrons et aubergines | Fausse-arpenteuse du chou | 42 mL/1000 L de solution de pulvérisation | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Répéter les applications si le dépistage indique que cela est nécessaire. Ne pas dépasser un total de 101 mL/acre par cycle de culture. |
| | Mineuse lépidoptère (ravageur non homologué pour les concombres de serre) | 67 mL/1000 L de solution de pulvérisation | | |
| Arachides | Vers-gris, légionnaire uniponctuée, ver de l'épi du maïs | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| Oignons verts (Sous-groupe 3-07B) | Vers-gris Teigne du poireau ¹ Mineuses : <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i> | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |
| Betterave potagère Betterave à sucre | Tisseuse de la betterave | 33,5 - 50,5 mL/acre | 1 jour | Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Ne pas dépasser un total de 152 mL/acre par an. |

¹Répression

Suppression fiable des pucerons et des tétranyques dans votre culture de soya

- Insecticide systémique pour la suppression des insectes dans les cultures légumières, fruitières et de grande production dont le nom apparaît sur l'étiquette



Tétranyque à deux points



Nympha adulte du puceron du soya

- ⌚ **Cultures :** Cultures de choux, légumes-feuilles, soya, haricots, pommes de terre, poivron, luzerne, céréales, canola, noisetier, pêches, pommes, aubergine, asperge, pâturages, cultures fourragères, poire, bleuet et fraise

- ⌚ **Groupe d'insecticides :** Groupe 1B

- ⌚ **Matière(s) active(s) :** Diméthoate

- ⌚ **Emballage :** 2 bidons de 9.7 L par caisse

- ⌚ **Délai d'attente :** 12 heures (à moins d'indication contraire sur l'étiquette)

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|--|---|-----------------|--|---|
| Cultures de choux : brocoli, choux de Bruxelles, chou-fleur | Pucerons | 340-486 mL/acre | 7 jours (brocoli, chou-fleur) 21 jours (choux de Bruxelles) | Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner. |
| Brocoli chinois, pak choï, chicorée | Pucerons | 291-486 mL/acre | 7 jours | |
| Légumes-feuilles : feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue, bette à carde | Pucerons Cicadelles | 340 mL/acre | 14 jours | |
| Poivrons | Pucerons Mouche du piment | 340-486 mL/acre | 3 jours | |
| Pommes de terre, tomates de champ | Pucerons Cicadelles | 267-486 mL/acre | 7 jours | |
| Luzerne | Pucerons Luzerne Cicadelles Réduction des larves de charançon postiche de la luzerne Punaises | 206 mL/acre | 10 jours | Application terrestre ou aérienne. |
| | Mineuse virgule de la luzerne | 267 mL/acre | 10 jours | |
| | Sauterelles - nymphes | 267 mL/acre | 28 jours | |
| | Sauterelles - adultes | 413-437 mL/acre | 28 jours | |
| Luzerne (semences) | Punaises | 534 mL/acre | 28 jours | |

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Cultures fourragères (grains) | Punaises | 206 mL/acre | 2 jours | Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner. Application terrestre ou aérienne. |
| | Sauterelles – faibles infestations | 206-267 mL/acre | 2 jours | |
| | Sauterelles - nymphes | 267 mL/acre | 2 jours | |
| | Sauterelles - adultes | 413-486 mL/acre | 28 jours | |
| Carthame | Sauterelles (nymphes, adultes) | 267-486 mL/acre | 21 jours | Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 sauterelles par mètre carré sont observées dans la culture. Répéter au besoin. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison de la culture. Application terrestre ou aérienne. |
| Mélilot, trèfle rouge ou violet, trèfle alsike | Charançon du mélilot | 413-534 mL/acre | 28 jours | Application terrestre ou aérienne. |
| Pâturages | Sauterelles - nymphes | 267 mL/acre | 2 jours | |
| | Sauterelles - adultes | 413-486 mL/acre | 28 jours | |
| Canola | Pucerons Cicadelles Sauterelles | 413-437 mL/acre | 21 jours | Répéter les applications seulement lorsque cela est nécessaire. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. Application terrestre ou aérienne. |
| | Punaises Lygus | 219-437 mL/acre | | |
| Aubergine | Punaise terne | 243-340 mL/acre | 7 jours | Appliquer lorsque des punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent. |
| Pois | Pucerons | 134-185 mL/acre | 3 jours | Peut être appliqué par équipement au sol ou par voie aérienne. La culture traitée ne doit pas servir de pâturage, ni être récoltée dans les 21 jours qui suivent le traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent. |
| Asperge | Pucerons de l'asperge | 1117 mL/acre | Appliquer seulement après la récolte. | Pour les asperges mûres, l'application devrait commencer le 1 ^{er} juillet, après la récolte et se poursuivre à intervalles de 3 à 4 semaines jusqu'à la défoliation en octobre. Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Si appliqué sur des asperges immatures, ne pas récolter pour nourrir les animaux ou les humains. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
|-------------------|--|--|--------------|--|
| Haricots | Pucerons Chrysomèle du haricot Cicadelles Mineuse des feuilles Punaises Acariens Punaises ternes | 340-486 mL/acre | 7 jours | Le fourrage traité ne doit pas servir de pâture ou être récolté pour nourrir les animaux. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison de la culture, n'appliquer le produit que le soir lorsque la plupart des abeilles ne sont plus en train de butiner. |
| Soya | Tétranyques | 486 mL/acre | 30 jours | |
| Blé | Cécidomyie orangée du blé Punaise de Say (Pour la punaise de Say, utiliser au moins 10 gal d'eau/acre (100 L d'eau/ha) si appliquée par équipement au sol ou 5 gal d'eau/acre (50 L d'eau/ha) si appliquée par voie aérienne). | 486 mL/acre | 35 jours | Si les cécidomyies adultes sont présentes, le traitement doit se faire lorsque 25 % des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison. Les applications doivent se faire à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15°C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé pour la pulvérisation, ce qui améliorera la pénétration dans la culture. Application terrestre ou aérienne. |
| Blé, avoine, orge | Thrips | 486 mL/acre | 35 jours | Application terrestre ou aérienne. |
| | Pucerons Puceron russe du blé ¹ | 206 mL/acre | | |
| Lin | Puceron de la pomme de terre | 207 mL/acre | 21 jours | Une seule application par saison; appliquer du stade de fin de floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent. Application terrestre ou aérienne. |
| Poire | Pucerons Acariens Psylle du poirier | 1,2-1,5 L/1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre) | 28 jours | Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Nombre maximal d'applications par année : 2. |
| | Punaise terne | 750 mL/1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre) | | |
| Bleuets nains | Mouche de l'airelle | 283-404 mL/acre | 21 jours | Appliquer en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25°C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de solution à pulvériser/ha. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard au besoin. |

¹ Répression

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|---|--------------------------------------|--|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR (jours) | Renseignements sur l'application |
| Bleuets en corymbe | Mouche de l'airelle | 404 mL/acre | 21 jours | Appliquer après la récolte seulement pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans le fruit) qui, autrement, pourrait infester les cultures avoisinantes. Le moment propice varie selon les variétés de bleuets en corymbe. |
| | Drosophile à ailes tachetées | 404 mL/acre | Appli- cation après la récolte | |
| Pêches (non en production) | Punaise terne | 809 mL/acre | 40 jours | Pulvériser dès l'apparition des insectes et répéter si nécessaire en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. |
| | Pucerons Acairiens | 1,2-1,8 L /1000 L d'eau (max. de 1,2 L de produit par acre) | | |
| Fraises (en production) | Punaise terne | 1,3 L/acre | 7 jours | Faire le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent, et le second, 10 à 12 jours plus tard au besoin. |
| Fraises (en production et non en production) | Pucerons Acairiens | 1,09 L/acre | 7 jours | Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. |
| Cerisier doux Cerisier acide | Trypètes noire et occidentale des cerises | 1,09 L/acre | 21 jours | Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte. Traiter une seule fois. |
| Noisetiers | Pucerons | 2,4 L/acre | 45 jours | Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons. Principalement pour utilisation sur les jeunes plants. |
| Graines de l'alpiste des Canaries | Pucerons | 243 mL/acre | 21 jours | Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épis sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Application terrestre ou aérienne. |

¹ Répression

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs.

Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.



Un pas de plus vers une culture vigoureuse

- Appliqué tôt dans la saison, l'insecticide Exirel® protège les fruits à pépins, les fruits à noyau, les bleuets et les légumes-racines pendant les stades de développement les plus critiques.
- Conçu pour une protection foliaire supérieure contre un large spectre de parasites suceurs et broyeurs.
- L'insecticide Exirel® est rapidement absorbé par le feuillage et assure un mouvement translaminaire et localement systémique, pour une maîtrise prolongée et résistante au délavage par la pluie.
- L'insecticide Exirel® est un produit de lutte intégrée très efficace, qui présente une excellente sécurité pour les cultures.
- Gestion de la résistance – NE PAS effectuer d'application foliaire de l'insecticide Exirel® pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du Groupe 28.

 **Cultures :** Légumes du genre *Brassica*, légumes-bulbes, petits fruits, mûres et framboises, légumes-tubercules et légumes-cormes, concombres, cucurbitacées, aubergines, légumes-fruits, tomates de serre, légumes-feuilles, légumineuses, petits fruits de plantes naines, arachides, poivrons, fruits à pépins, légumes-racines (sauf la betterave à sucre), fruits à noyau, fraises, tabac et noix.

 **Groupe d'insecticides :** Groupe 28

 **Matière(s) active(s) :** Cyantraniliprole

 **Emballage :** 4 bidons de 3,79 L par caisse

 **Délai de sécurité :** 12 heures

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------|---------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
| <u>Légumes-tubercules et légumes-cormes (Groupe 1C) : crose du Japon, topinambour, pomme de terre, patate douce, etc.</u> | Doryphore de la pomme de terre | 202-405 mL/acre | 7 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjuvant HasteN® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Légionnaire uniponctuée | 202 mL/acre | | Doryphore de la pomme de terre : Utiliser la dose d'application la plus élevée lorsque des larves plus grosses sont présentes. |
| | Légionnaire de la betterave | | | Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Exirel® pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences (plantons). |
| | Légionnaire d'automne | | | |
| | Ver-gris panaché | 202-304 mL/acre | | Pyrale du maïs : Synchroniser le moment de l'application avec celui du pic d'éclosion des œufs. Effectuer le dépistage en surveillant la ponte des œufs et leur éclosion afin de déterminer le moment de l'application. |
| | Pyrale du maïs | 304 mL/acre | | |
| | Ver de l'épi du maïs | | | |
| | Sphinx du tabac ¹ | | | |
| | Sphinx de la tomate ¹ | | | |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | |

¹ Répession

Ce produit est hautement毒ique pour les abeilles exposées à un traitement direct sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs.

Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|--|-------------------|---------|--|
| Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (Groupe 1B) : carotte, ginseng etc. | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | 7 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Légionnaire uniponctée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne | 202 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjuvant Haste® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Ver-gris panaché Pyrale du maïs | 202-304 mL/acre | | Charançon de la carotte : Commencer les applications au stade 2-3 feuilles ou lorsque le dépistage indique la présence de charançons. |
| | Ver de l'épi du maïs | 304 mL/acre | | Doryphore de la pomme de terre : Utiliser la dose d'application supérieure lorsque des larves plus grandes sont présentes. |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | Pyrale du maïs : Synchroniser le moment de l'application avec celui du pic d'éclosion des œufs. |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Le volume d'eau minimum recommandé est de 200L/ha pour la suppression du charançon de la carotte. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée. |
| | Charançon de la carotte (usages limités) | 405 - 607 mL/acre | 1 jour | |
| Légumes-bulbes (Groupe 3-07) : ail, oignon, poireau, etc. | Thrips ¹ | 405-607 mL/acre | 1 jour | Une couverture en profondeur est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir cette couverture uniforme et en profondeur. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Haste® NT, à raison de 0,25 % v/v ou avec le MSO™ Concentrate avec Leci-Tech®, à raison de 0,5 % v/v. |
| | Mouche mineuse du poireau (<i>Phytomyza gymnostoma</i>) | | | Thrips : Commencer les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologue, doté d'un mode d'action différent, afin de réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®. Mouche mineuse du poireau : Commencer les applications lorsque les seuils d'intervention sont atteints. Utilisez la dose élevée en cas de forte pression du ravageur. |

¹ Répression

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|--|-------------------|--------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
| Légumes-feuilles (Groupe 4) : laitue, épinard, roquette, céleri, bette à carde, coriandre (feuilles fraîches), etc. | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Légionnaire uniponctée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne | 202 mL/acre | | Vers-gris : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. |
| | Ver de l'épi du maïs | 304 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjonction Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Mineuse diptère (larve) | 405-607 mL/acre | | |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | |
| | Vers-gris | 202-304 mL/acre | | |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | |
| Légumes-feuilles Persil, céleri | Charançon de la carotte | 405 - 607 mL/acre | 1 jour | Charançon de la carotte : Commencer les applications lorsque le dépistage indique que les seuil d'intervention ont été atteints. Consulter les autorités agricoles régionales afin de déterminer les seuils d'intervention appropriés pour le charançon de la carotte dans votre région. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée. |
| Légumes du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc. | Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères Piéride du chou | 101-202 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture en profondeur est importante afin d'obtenir une suppression optimale. |
| | Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave | 202 mL/acre | | Vers-gris : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. |
| | Mineuse diptère (larve) | 405-607 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjonction Hasten® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | |
| | Ver de l'épi du maïs | 304 mL/acre | | |
| | Cécidomyie du chou-fleur Vers-gris | 202-304 mL/acre | | Thrips : Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué, doté d'un mode d'action différent, afin de réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®. |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | Une couverture en profondeur est essentielle afin d'obtenir une suppression optimale. |
| | Thrips | 405-607 mL/acre | | Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjonction Hasten® NT, à raison de 0,25 % v/v ou avec le MSO™ Concentrate avec Leci-Tech®, à raison de 0,5 % v/v. |



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|--|---|-----------------|--------|--|
| Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (Groupe 8-09) : poivron, aubergine, tomate, okra, etc. | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Légionnaire uni-punctuée | 202 mL/acre | | Vers-gris : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. |
| | Légionnaire de la betterave | | | |
| | Légionnaire d'automne | | | |
| | Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs) | 304 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjonction Haste® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Sphinx du tabac ¹ | | | |
| | Sphinx de la tomate ¹ | | | |
| | Pyrale du maïs | 202-304 mL/acre | | Mouche du poivron : Doit être supprimée au stade adulte. Il est possible que le ravageur ne puisse plus être supprimé une fois que la ponte a eu lieu. |
| Cucurbitacées (Groupe 9) : concombre, melon, cantaloup, citrouille, courge, pastèque, etc. | Vers-gris | 202-405 mL/acre | 1 jour | Gestion de la résistance du doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Exirel® pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du Groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences. |
| | Altises | 304-405 mL/acre | | |
| | Doryphore de la pomme de terre | 304-405 mL/acre | | |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | |
| | Mouche du poivron | 405-607 mL/acre | | |
| | Charançon du poivron ¹ | | | |
| | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Légionnaire uni-punctuée | 202 mL/acre | | Vers-gris : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. |
| | Légionnaire d'automne | | | |
| | Vers-gris | 202-304 mL/acre | | Pucerons et mineuses : Appliquer avec l'adjonction Haste® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Ver de l'épi du maïs | 304 mL/acre | | |
| | Pucerons | 202-607 mL/acre | | |
| | Mineuses diptères (larves) | 304-405 mL/acre | | |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | |

¹ Répression



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|--|-----------------|---------|---|
| Légumineuses (Groupe 6) : haricot, pois chiche, pois, lentille, soya, etc. | Fausse-arpenteuse du chou | 101-202 mL/acre | 7 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Légionnaire unipunctée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne | 202 mL/acre | | Vers-gris : Appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue. Appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate. |
| | Vers-gris Pyrale du maïs | 202-304 mL/acre | | Pucerons : Appliquer avec l'adjungant HasteN® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Puceron du soya | 304-607 mL/acre | | |
| | Chrysomèle du haricot ¹ | 405-607 mL/acre | | |

¹ Répression





Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|---|-----------------|---------|---|
| Fruits à pépins (Groupe 11-09) : pomme, poire, etc. | Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse marbrée de l'Ouest (<i>Phyllonorycter elmaella</i>) | 202-304 mL/acre | 3 jours | <p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints.</p> <p>Carpocapse de la pomme de 1^{re} génération : Appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique [biofix]). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. Pour la 2^{re} génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau biofix.</p> <p>Tordeuse orientale du pêcher : Appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges à phéromones et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.</p> |
| | Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier Tordeuse du bouton du pommier Hoplocampe des pommes | 202-405 mL/acre | 3 jours | <p>Tordeuse à bandes obliques : Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> |
| | Puceron vert du pêcher Puceron rose du pommier Cicadelle blanche du pommier | 304-607 mL/acre | 3 jours | <p>Mouche de la pomme : Appliquer de 7 à 10 jours après que la première mouche de la pomme est prise sur les pièges dans le verger. Répéter dans 10 à 14 jours si la population le justifie.</p> |
| | Mouche de la pomme Charançon de la prune Scarabée japonais | 405-607 mL/acre | 3 jours | <p>Charançon de la prune : Surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie.</p> <p>Scarabée japonais : Surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement. Ne pas appliquer par voie aérienne.</p> |



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|--|--------------------|---------|---|
| Fruits à noyau. (Groupe 12-09) : abricot, cerise, prune, nectarine, pêche, prune à pruneaux | Tordeuse orientale du pêcher | 202-304 mL/acre | 3 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier | 202-405 mL/acre | | Tordeuse à bandes obliques : Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. |
| | Puceron vert du pêcher Puceron du prunier Trypète des cerises Trypète occidentale des cerises | 304-607 mL/acre | | Puceron vert du pêcher, puceron du prunier, trypète des cerises, trypète occidentale des cerises et drosophile aux ailes tachetées : Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec Xiameter® OFX-0309 Fluid à raison de 0,03 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec d'autres surfactants (agents tensioactifs), sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette. |
| | Charançon de la prune Scarabée japonais Drosophile aux ailes tachetées | 405-607 mL/acre | | Charançon de la prune : Surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le justifie. |
| | Petite mineuse du pêcher | 304-405 mL/acre | | Petite mineuse du pêcher : Utiliser des pièges à phéromones pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps qui ont passé l'hiver ou la première génération : appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : continuer de vérifier la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. |
| | | | | Drosophile à ailes tachetées : Commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel® vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel® si nécessaire. Ne pas appliquer par voie aérienne. |



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|--|-------------------|----------|---|
| Petits fruits (Sous-groupe 13-07B) : bleuet (nain et en corymbe), cassis, pimbina, etc. | Cécidomyie du bleuet | 304-405 mL/acre | 3 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Mouche de l'airelle ¹ Charançon de la prune Scarabée japonais Drosophile aux ailes tachetées Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adulte | 405-607 mL/acre | | Puceron du bleuet, drosophile aux ailes tachetées, mouche de l'airelle et cécidomyie du bleuet : Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec un surfactant MSO à raison de 0,5-1,0 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec d'autres surfactants (agents tensioactifs), sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette. |
| | Altises Pyrale des atocas Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier | 202-405 mL/acre | | Mouche de l'airelle : Commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations avant d'appliquer l'insecticide Exirel®. |
| | Puceron du bleuet | 304-607 mL/acre | | Drosophile à ailes tachetées : Commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel® vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel® si nécessaire. |
| Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises) (Sous-groupe 13-07H) : bleuet nain, canneberge, etc. | Pyrale des atocas Tordeuse des canneberges Tordeuse soufrée | 304-607 mL/acre | 14 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| Canneberge | Anthonome de l'atocas (<i>Anthonomus musculus</i>) | 304 - 607 mL/acre | 14 jours | Commencer les applications lorsque le dépistage indique la présence d'anthonomes de l'atocas. Consulter les autorités agricoles régionales afin de déterminer les seuils d'intervention appropriés pour l'anthonome de l'atocas dans votre région. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Le volume minimal d'eau recommandé est de 200 L/ha. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée. |

¹ Répression

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---|---|-----------------|--------|---|
| Fraise | Pucerons | 202-607 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Thrips ¹ Drosophile aux ailes tachetées | 405-607 mL/acre | | Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant HasteN [®] NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech [®] à un taux d'application de 0,5 % v/v. |
| | Scarabée japonais | | | Si les populations de thrips sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel [®] . |
| | Adultes du charançon noir de la vigne | | | Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide Exirel [®] vise le stade adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent afin de les réduire. Faites une application supplémentaire de l'insecticide Exirel [®] si nécessaire. |
| Scarabée japonais : Surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales afin de déterminer les seuils d'intervention. | | | | |





Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---------------------------------------|---|-----------------|----------|---|
| Noix (Groupe 14-11) : noisetier, etc. | Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher | 202-304 mL/acre | 5 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse du pommier Tordeuse européenne Pique-bouton du pommier | 202-405 mL/acre | | Carpocapse de la pomme de 1^{re} génération : Appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique [biofix]). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. Pour la 2 ^{re} génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau biofix. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard. |
| | Petite mineuse du pêcher | 304-405 mL/acre | | Tordeuse orientale du pêcher : Appliquer à la première éclosion des œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations à l'aide de pièges à phéromones et réappliquer de 7 à 10 jours plus tard si nécessaire. |
| Arachides | Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne | 202 mL/acre | 14 jours | Tordeuse à bandes obliques : Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. |
| | | 202-304 mL/acre | | Petite mineuse du pêcher : Utiliser des pièges à phéromones pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps qui ont passé l'hiver ou la première génération : appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : continuer de vérifier la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. |
| | | 304 mL/acre | | Ne pas appliquer par voie aérienne. |
| | Ver-gris | 202 mL/acre | | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Utiliser la dose la plus élevée si l'infestation est forte. |
| | | 202-304 mL/acre | | |
| | Ver de l'épi du maïs | 304 mL/acre | | |
| Tabac | Sphinx du tabac ¹ Sphinx de la tomate ¹ | 304 mL/acre | 7 jours | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. |
| | Altises | 202-405 mL/acre | | |
| | | | | |

¹ Répression



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|--|--|-----------------|-------------------------------------|---|
| En serre : concombre, poivron, tomate, aubergine, laitue | Fausse-arpenteuse du chou | 101 mL/acre | 0 jour (concombre) | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Sélectionner un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses. Faire des applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires. Utilisation foliaire seulement. Ne pas appliquer dans l'eau d'irrigation. Ne pas utiliser sur des plantes cultivées pour la transplantation. |
| | Thrips ¹ | 202-405 mL/acre | 1 jour (poivron, aubergine, tomate) | Thrips et aleurodes : Appliquer avec l'adjungant Haster® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech® à un taux d'application de 0,5 % v/v. Si les populations de thrips sont au-dessus du seuil, utiliser un produit à action de choc efficace contre les thrips avant d'appliquer l'insecticide Exirel®. |
| | Aleurodes | 304-405 mL/acre | | |
| Poivron de serre | Mouche du poivron Charançon du poivron ¹ | 404-607 mL/acre | 1 jour | Mouche du poivron : Doit être supprimée au stade adulte. Il est possible que le ravageur ne puisse plus être supprimé une fois que la ponte a eu lieu. |
| Mûres et framboises (Sous-groupe 13-07A) | Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adulte Drosophile aux ailes tachetées Scarabée japonais | 404-607 mL/acre | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Charançon gris des racines : Commencer l'application lorsque des adultes sont observés. Charançon noir de la vigne : Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils ne commencent à pondre des œufs (début de l'été). Drosophile aux ailes tachetées : Commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations de drosophiles aux ailes tachetées sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations avant d'appliquer l'insecticide Exirel®. Charançon noir de la vigne et charançon gris des racines : Mélanger en réservoir l'insecticide Exirel® avec l'adjungant Haster® NT à un taux d'application de 0,25 % v/v. |
| Houblon | Altises | 500-1000 mL/ha | 1 jour | Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. |
| | Pucerons Cicadelle de la pomme de terre | 750-1500 mL/ha | | Choisir un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses. Faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires. |
| | Scarabée japonais Charançon noir de la vigne Charançon de la racine du fraisier | 1000-1500 mL/ha | | |

¹ Répression

² Ne pas dépasser un total de 1,8 L/acre par saison, à moins d'indication contraire.

Insecticide économique et très performant à large spectre pour les cultures horticoles et les grandes cultures

- Plus stable à la lumière que les autres pyréthinoïdes synthétiques, donnant ainsi une plus longue suppression

Cultures* : Pomme, asperge, orge, betterave, bleuet, canola, carotte, céréales, choux, maïs (sucré et de grandes cultures), concombre, lin, ginseng, raisin, raifort, lentille, laitue, champignon, nectarine, oignon, plantes ornementales, pak-choï, pêche, poire, pois, piment, prune, pomme de terre, radis, haricot mangetout, betterave à sucre, tournesol, tabac, tomate, navet

*Ne pas appliquer durant la période de floraison de la culture.

Groupe d'insecticides : Groupe 3

Matière(s) active(s) : Perméthrine

Emballage : 12 bidons de 1 L par caisse

Délai de sécurité : 12 heures

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|--|---|----------------|--|--|
| Betteraves Canola Carottes Céréales (blé, orge, avoine, seigle) Légumes du genre <i>Brassica</i> Maïs (à l'exception du maïs sucré) Lin Lentilles Laitue Oignons Pois Piments et poivrons Pomme de terre Betteraves à sucre Tournesol | Vers-gris : légionnaire, noir, moissonneur, orthogonal, à dos rouge, blanc | 73-158 mL/acre | Betterave, carotte, betterave à sucre et asperge : 2 jours Chou, chou-fleur, chou de Bruxelles : 3 jours Laitue, oignon, piment, pomme de terre : 1 jour Maïs : 30 jours Canola, lin, tournesol : S.O. (les stades d'application vont jusqu'à 5 feuilles) Céréales, brocoli, lentille, pois : 7 jours | Épandage terrestre : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plants repiqués, utiliser 73 mL/acre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, ou si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119 à 156 mL/acre. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. |
| Asperge | Ver-gris orthogonal | 73-158 mL/acre | 2 jours | Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 73 mL/acre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119 à 156 mL/acre. Ne pas traiter par épandage aérien plus d'une fois par saison. |
| | | | | Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement généralisé par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dégâts. Ne pas dépasser 158 mL/acre par an. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|--|--|-----------------|---|---|
| Canola | Altise des crucifères Altise des navets | 36-73 mL/acre | S.O. (les stades d'application vont jusqu'à 5 feuilles) | <p>Épandage terrestre : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir lorsque des insectes sont présents. Le traitement devrait être effectué quand les altises se nourrissent activement. Pour une infestation grave, utiliser la dose de 73 mL/acre (180 mL/ha).</p> <p>Épandage aérien : Appliquer dans 1- 4 gal/acre (11-35 L/ha) d'eau de pulvérisation. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison. Ne pas dépasser 158 mL/acre par an.</p> |
| Chou, chou-fleur, brocoli, chou de Bruxelles | Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères | 36-73 mL/acre | 3 jours (chou, chou-fleur, chou de Bruxelles) 7 jours (brocoli) | <p>Épandage terrestre : Traiter avec 40-70 gal/acre (400-650 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. En cas de grave infestation, utiliser 73 mL/acre. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Ne pas traiter par épandage aérien. Ne pas dépasser 158 mL/acre par an.</p> |
| Maïs sucré | Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs | 111-152 mL/acre | 1 jour | <p>Épandage terrestre : Utiliser la dose indiquée avec 35-50 gal d'eau à l'acre (325-450 L/ha). Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser la dose maximale. Traiter dès l'apparition des dégâts. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations, traiter avant que les panicules soient visibles. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies.</p> <p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien. Utiliser la dose indiquée avec 1- 4 gal/acre (11-35 L/ha) d'eau de pulvérisation. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 2 fois par année. Ne pas dépasser 607 mL/acre par an.</p> |
| | Légionnaire d'automne | 73 mL/acre | | |
| En serre : tomate, concombre | Aleurodes | 260 mL/1000 L | 1 jour | Traiter de façon à bien couvrir tout le feuillage. Traiter à nouveau au besoin. Ne pas laisser d'effluents ou d'eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau. Ne pas dépasser 632 mL/acre par saison. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|------------------------------------|---|----------------|--|---|
| Ginseng | Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché | 73-158 mL/acre | 40 jours | Épandage terrestre : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de forte infestation, utiliser la dose maximale; ne pas faire plus de deux traitements par année. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 119-158 mL/acre. Ne pas faire plus de deux traitements par année. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser 315 mL/acre par saison. |
| | Punaise quadrilignée | 73-105 mL/acre | | |
| Pak-choï, pé-tsai, brocoli chinois | Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) | 73 mL/acre | 3 jours (pak-choï, pé-tsai) 7 jours (brocoli chinois) | Épandage terrestre : Traiter avec 40-70 gal/acre (400-675 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser 315 mL/acre par saison. |
| Brocoli chinois | Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) | 36-73 mL/acre | 7 jours | Épandage terrestre : Traiter avec 40-70 gal/acre (400-675 L/ha) d'eau de pulvérisation, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas dépasser 315 mL/acre par saison. |
| Poivrons et piments | Pyrale du maïs | 73 mL/acre | 1 jour | Épandage terrestre : Traiter dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre. Faire un nouveau traitement tous les 7 jours. Ne pas dépasser 315 mL/acre par saison. |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|-----------------------|--|----------------|-------------------------------------|---|
| Pomme de terre | Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre Punaise terne | 73-105 mL/acre | 1 jour | <p>Épandage terrestre : Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p>Épandage aérien : Une application du haut des airs est permise, pourvu qu'il n'y ait aucun danger de dérive vers d'autres cultures ou vers des zones occupées par des gens ou des bestiaux. Appliquer la dose stipulée dans 11 à 35 litres d'eau par hectare. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.</p> |
| | Ver-gris panaché | 73 mL/acre | | <p>Épandage terrestre : Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts, habituellement à la fin de juillet ou en août, selon l'endroit. Pour une bonne suppression, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.</p> |
| | Pyrale du maïs | 73 mL/acre | | <p>Épandage terrestre : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter lorsque les masses d'œufs commencent à éclore.</p> <p>Épandage aérien : Une application du haut des airs est permise. Appliquer la dose stipulée dans 1-4 gal/acre (11-35 L/ha) d'eau de pulvérisation. On ne peut effectuer qu'un seul épandage aérien par saison.</p> <p>Ne pas dépasser 631 mL/acre par année.</p> |
| Radis, raifort, navet | Altise des crucifères | 73 mL/acre | 2 jours (1 jour pour les navets) | <p>Épandage terrestre : Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p>Ne pas dépasser 295 mL/acre par année (radis, raifort) ou 219 mL/acre par année (navet).</p> |
| Haricot mangetout | Pyrale du maïs | 105 mL/acre | 7 jours | <p>Épandage terrestre : Traiter dès le premier signe d'infestation. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p>Épandage aérien : Utiliser avec 2-5 gal/acre (20-45 L/ha) d'eau de pulvérisation dès le premier signe d'infestation. Peut être utilisé par épandage aérien 2 fois par saison.</p> <p>Ne pas dépasser 315 mL/acre par année.</p> |

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---------------------------|--|-----------------|----------|---|
| Tabac (de grande culture) | Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc | 71-142 mL/acre | 55 jours | <p>Ne pas traiter par épandage aérien. Ne pas dépasser 142 mL/acre par année.</p> <p>Épandage terrestre : Utiliser avec 20-50 gal/acre (220-450 L/ha) d'eau de pulvérisation, en utilisant une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. Autant que possible, traiter quand les insectes se nourrissent.</p> <p>Traitement de la culture de protection : Appliquer 71 mL/acre une fois sur une culture de protection de seigle ou de blé quand elle a 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas utiliser les cultures de protection traitées comme fourrage vert pour les animaux.</p> <p>Traitement du sol : Appliquer 71-142 mL/acre une fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser la dose maximale. Ne pas incorporer. Traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.</p> <p>Traitement après le repiquage : Appliquer 71 mL/acre une fois sur les plants repiqués, juste avant les dégâts prévus des vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter aussi le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté.</p> |
| Tomate (de plein champ) | Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché | 73-105 mL/acre | 1 jour | <p>Épandage terrestre : Traiter avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas traiter par épandage aérien.</p> |
| | Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs) | 105-148 mL/acre | | <p>Épandage terrestre : En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale.</p> <p>NOTE : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées. Traiter à nouveau au besoin.</p> <p>Ne pas dépasser 737 mL/acre par année.</p> |

Pour les cultures fruitières listées à compter de la page suivante, « mL/1000 L » se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et « mL/acre » aux bouillies concentrées.

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|-------------------------------------|---|--|-------------------------|---|
| Pomme | Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique Pique-bouton du pommier | 105-210 mL/acre (90-175 mL/ 1000 L) | 7 jours | Sésie du pommier et sésie du cornouiller : Mélanger 22 mL pour 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été. Lorsque la surveillance indique que les adultes sont actifs (entre la fin de juin et le début d'août), traiter le tronc de chaque pommier par bassinage, jusqu'au ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur à dos, à main ou à jet porté. On peut faire un deuxième traitement 14 jours plus tard. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures. Ne pas dépasser 566 mL/acre par an. |
| | Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpopcapse de la pomme | 210 mL/acre (175 mL/ 1000 L) | | |
| | Sésie du pommier Sésie du cornouiller | Mélanger 22 mL pour 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été | | |
| | Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier | 145-210 mL/acre (125-175 mL/ 1000 L) | | |
| Bleuet (année végétative seulement) | Thrips | 73 mL/acre | S.O. (année végétative) | Traiter 1 fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont 1 à 2 cm de hauteur. Ne pas dépasser 73 mL/acre par année. |
| Poire (est du Canada seulement) | Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts | 210 mL/acre (175 mL/ 1000 L) | 7 jours | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures. Ne pas dépasser 445 mL/acre par an. |
| Poire (Colombie-Britannique) | Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants) Carpocapse de la pomme | 210 mL/acre (175 mL/ 1000 L) | 7 jours | Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants) : Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier. |
| | Psylle du poirier – après la floraison | 210-405 mL/acre (175-350 mL/ 1000 L) | 7-14 jours | Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 210 mL/acre (175 mL/1000 L) ni moins de 14 jours avant la récolte à des doses supérieures à 210 mL/acre (175 mL/1000 L). |

| Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|--|----------|---|
| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
| Pêche, nectarine | Tordeuse orientale du pêcher | 111-210 mL/acre (90-175 mL/1000 L) | 7 jours | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures. Ne pas dépasser 420 mL/acre par an. |
| | Charançon de la prune Punaises des plantes | 210 mL/acre (175 mL/1000 L) | | |
| Prune | Charançon de la prune | 210 mL/acre (175 mL/1000 L) | | Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures. Ne pas dépasser 445 mL/acre par an. |
| Raisin | Tordeuse de la vigne | 146 mL/acre (125 mL/1000 L) | 21 jours | Noctuelle des arbres fruitiers : Appliquer dans 50 gal/acre (450 L/ha) d'eau de pulvérisation. Maximum de deux traitements par année, à 7-10 jours d'intervalle. Traiter au premier signe de dommages causés par les noctuelles au printemps. Appliquer la bouillie sur le tronc des vignes et sur la surface du sol dans un rayon de 0,5 m de la base du tronc, pendant la soirée. Employer la dose réduite contre les petites noctuelles et la dose élevée contre les grosses noctuelles (2 à 3 cm). Ne pas déranger le sol pendant 5 jours après le traitement. Ne pas dépasser 583 mL/acre par année. |
| | Cicadelle du raisin | 71 mL/acre (90 mL/1000 L) | | |
| | Noctuelle des arbres fruitiers | 73-146 mL/acre | | |
| Champignons (champignons et environs) | Mouches des champignons : sciaridés et phoridés adultes | 65-85 mL par L d'eau par 1000 m ³ | 1 jour | Ne pas faire plus de deux applications entre chaque pause. Maximum de 20 applications par cycle de culture (y compris les pauses). Ne pas faire plus de 63 applications par année. Ne pas dépasser 5,42 mL/m ³ par année. Ne pas appliquer plus d'une fois par jour. Consulter l'étiquette du produit pour le mode d'emploi spécifique. |
| Arachides | Cicadelle de la pomme de terre | 73 mL/acre | 14 jours | Application terrestre : Traiter avec suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. |



Bien commencer pour terminer en force

- **NOUVEAU** - Application par bassinage des plants en plateaux de repiquage pour les légumes du genre *Brassica*
- Permet une assimilation rapide par les racines afin de protéger le système racinaire des dégâts causés par les ravageurs en début de saison.
- Excellente suppression à large spectre des insectes suceurs et broyeurs.
- L'insecticide Verimark® est un produit de lutte intégrée très efficace, qui aidera à gérer la résistance.
- Gestion de la résistance - NE PAS faire d'application foliaire d'un insecticide du Groupe 28 pendant au moins 60 jours après une application dans le sillon ou au sol de l'insecticide Verimark®.

 **Cultures** : Pomme de terre, légumes du genre *Brassica*, légumes-racines

 **Groupe d'insecticides** : Groupe 28

 **Matière(s) active(s)** : Cyantraniliprole

 **Emballage** : 4 bidons de 2,365 L par caisse

 **Délai de sécurité** : 12 heures

Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|--|---|---|----------|---|
| Pommes de terre | Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre (suppression hâtive des adultes du printemps) | 6,75-9 mL/100 m de rang | S.O. | Application dans le sillon : Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons. |
| Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) : carotte, radis, navet, ginseng, betterave potagère, etc. | Altises (réduction des dommages tôt en saison) | 6,75-9 mL/100 m de rang | 21 jours | Application dans le sillon : Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons. |
| | Mouche du chou | 10-15 mL/100 m de rang | | |
| Légumes du genre <i>Brassica</i> (Groupe 5) : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, etc. | Pléride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Altises (réduction des dommages tôt en saison) Cécidomyie du chou-fleur (réduction des dommages tôt en saison) | 304-405 mL/acre Bassinage des plants en plateaux de repiquage en serre 24-32 mL/1000 plants | S.O. | Application par bassinage des plants en plateaux de repiquage : Appliquer l'insecticide Verimark® sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage avant la transplantation dans le champ. Appliquer dans 2 L d'eau pour 1000 plants au taux pour le ravageur indiqué. Immédiatement après l'application, appliquer 2 L d'eau pour 1000 plants pour rincer le produit des plants et dans le sol. Ne pas rincer le produit hors du milieu de transplantation. L'insecticide Verimark® peut être appliqué sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage au plus tôt 72 heures avant la plantation dans le champ. Voir la section « Bassinage des plants en plateaux de repiquage » de l'étiquette pour plus de détails sur les instructions d'application dans les plateaux de repiquage. |
| | Mouche du chou | 10-15 mL/100 m de rang Bassinage des plants en plateaux de repiquage en serre : 35-54 mL/1000 plants | | |



Ravageurs supprimés et renseignements sur l'application

| Culture | Ravageur | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|-------------------------|--------------------------------|--|------|---|
| Tomate (dans le sillon) | Doryphore de la pomme de terre | 7 – 10 mL/100 m de rang. L'espacement habituel des rangs pour les tomates est de 90 cm. Voir le tableau de conversion sur l'étiquette du produit pour les taux en L/ha. | n/a | Application dans le sillon : Appliquer la dose spécifiée en tant que pulvérisation dans le sillon ou dans l'eau de transplantation au moment du repiquage. |

TABLE DE CONVERSION

Dose en mL de produit/ha selon l'espacement des rangs en cm

| Dose en mL/100 m de rang | Espace des rangs (en cm) | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|------|------|------|------|------|------|
| | 50 | 65 | 75 | 85 | 90 | 95 | 100 |
| 6,75 | 1350 | 1038 | 900 | 794 | 750 | 711 | 675 |
| 7,0 | 1400 | 1077 | 933 | 824 | 778 | 737 | 700 |
| 7,5 | 1500 | 1154 | 1000 | 882 | 833 | 789 | 750 |
| 8,0 | 1600 | 1231 | 1067 | 941 | 889 | 842 | 800 |
| 8,5 | 1700 | 1308 | 1133 | 1000 | 944 | 895 | 850 |
| 9,0 | 1800 | 1385 | 1200 | 1059 | 1000 | 947 | 900 |
| 9,5 | 1900 | 1462 | 1267 | 1118 | 1056 | 1000 | 950 |
| 10,0 | 2000 | 1538 | 1333 | 1176 | 1111 | 1053 | 1000 |
| 11,0 | 2200 | 1692 | 1467 | 1294 | 1222 | 1158 | 1100 |
| 12,0 | | 1846 | 1600 | 1412 | 1333 | 1263 | 1200 |
| 13,0 | | 2000 | 1733 | 1529 | 1444 | 1368 | 1300 |
| 14,0 | | 2154 | 1867 | 1647 | 1556 | 1474 | 1400 |
| 15,0 | | 2308 | 2000 | 1765 | 1667 | 1579 | 1500 |

NOTES



Fungicide

Fullback® 125 SC 75

Fungicide



Fongicide

Fullback® 125 SC 75

Fongicide

Toujours à l'offensive

- L'un des fongicides les plus systémiques de sa catégorie
- Génère une activité de suppression des maladies à la fois préventive et curative
- Choix idéal comme base de tout programme de lutte antiparasitaire et peut être facilement mélangé en réservoir pour compléter d'autres modes d'action

 **Cultures :** Pommes, raisins, fraises, soya sec

 **Groupe de fongicides :** Groupe 3

 **Matière(s) active(s) :** Flutriafol

 **Emballage :** 4 bidons de 1,5 L par caisse

 **Délai de sécurité :** 12 heures

Maladies supprimées et renseignements sur l'application

| Culture | Pathogène | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
|---------|--|-------------------|----------|---|
| Pommes | Tavelure (<i>Venturia inaequalis</i>) (traitements de couverture – pointe verte) Fullback® 125 SC plus un fongicide protecteur | 385 mL/acre | 14 jours | Commencer les applications au stade de la pointe verte ou lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la tavelure primaire. Pour suivre les applications tant que la tavelure primaire persiste. Intervalles de pulvérisation : 7 à 10 jours jusqu'à la chute des pétales, 10 à 14 jours après la chute des pétales. |
| | Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>) Rouille du cognassier (<i>Gymnosporangium clavipes</i>) Rouille de Virginie (<i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i>) | 237-355 mL/acre | | Commencer les applications au stade de la pointe verte et poursuivre jusqu'aux traitements de couverture. Intervalle de pulvérisation : 10 à 14 jours. |
| Houblon | Tache foliaire à <i>Diaporthe</i> (Brûlure à halo) (<i>Diaporthe humulicola</i>) | 296 à 414 mL/acre | 18 jours | Appliquer dans un minimum de 280 litres de solution de pulvérisation par hectare. Appliquer le fongicide Fullback® 125 SC dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme. Appliquer le fongicide Fullback® 125 SC sous forme de pulvérisation foliaire lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. |
| Raisins | Blanc (<i>Erysiphe necator</i> syn. <i>Uncinula necator</i>) Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) | 237-296 mL/acre | 14 jours | Appliquer comme traitement foliaire lorsque les rameaux ont entre 15 à 25 cm. Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Intervalles de pulvérisation : 14 à 21 jours pour le blanc, 14 jours pour la pourriture noire. |
| Fraises | Blanc (<i>Sphaerotheca aphanis</i> syn. <i>S. macularis</i>) | 207 - 415 mL/acre | 8 jours | Appliquer comme traitement foliaire lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est constamment élevé. Un surfactant non ionique à 0,25 % v/v peut être ajouté à la bouillie de pulvérisation. Intervalle de pulvérisation : 7 à 10 jours. |

Maladies supprimées et renseignements sur l'application

| Maladies supprimées et renseignements sur l'application | | | | |
|---|---|-------------------|----------|---|
| Culture | Pathogène | Dose | DAAR | Renseignements sur l'application |
| Soya sec | Rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) | 207 - 415 mL/acre | 21 jours | <p>Appliquer en pulvérisation foliaire généralisée lorsque les conditions favorisent le développement de la rouille du soya. Répéter le traitement si les conditions environnementales favorisent le développement continu de la maladie. Peut être mélangé en réservoir avec le fongicide Headline® EC aux doses indiquées sur l'étiquette pour la gestion de la résistance.</p> <p>Intervalle de pulvérisation : 21 à 35 jours.</p> <p>Ne pas nourrir les animaux avec le fourrage ou le foin de la culture qui a été traitée ni les laisser la pâtre.</p> |
| | Cercosporiose (<i>Cercospora sojina</i>) Graines pourpres et brûlure de la feuille (<i>Cercospora kikuchii</i>) Tache brune (<i>Septoria glycines</i>) | 207 - 415 mL/acre | 21 jours | <p>Appliquer en pulvérisation foliaire généralisée sur les plants de soya au stade de croissance R3 (premières gousses) ou lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire une deuxième application si les conditions favorisent un degré d'infestation élevé.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque le degré d'infestation est constamment élevé.</p> <p>Intervalle de pulvérisation : 14 à 21 jours.</p> <p>Ne pas nourrir les animaux avec le fourrage ou le foin de la culture qui a été traitée ni les laisser la pâtre.</p> |

Ne pas dépasser 829 mL/acre par saison.

NOTES

NOTES



Divers

| | |
|---|----|
| Instructions pour le mélange des herbicides..... | 81 |
| Les avantages de Solumax® | 82 |
| Entreposage des produits | 83 |
| Politique de FMC sur les mélanges en réservoir..... | 83 |



Divers

| | |
|--|----|
| Instructions pour le mélange des herbicides..... | 81 |
| Les avantages de Solumax® | 82 |
| Entreposage des produits | 83 |
| Politique de FMC sur les mélanges en réservoir..... | 83 |

Instructions pour le mélange des herbicides

1. Commencer avec un pulvérisateur propre et vide. S'assurer que le pulvérisateur est équipé de tamis ou de filtres à 50 mailles.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter les produits FMC conformément à leur préparation, comme indiqué ci-dessous selon l'ordre WAMLEGS. Ajouter lentement les produits. Veiller à ce que l'agitation atteigne toutes les parties du réservoir.
4. Si on utilise un réservoir de type « mélange et remplissage », ajouter le produit FMC à un volume d'eau aussi grand que possible dans un appareil de transfert de produits chimiques.
5. Ajouter le produit dans le réservoir et agiter pendant 10 minutes.
6. Ajouter des produits supplémentaires, selon l'ordre WAMLEGS, et de l'eau, tout en maintenant l'agitation. S'assurer que chaque produit est suffisamment agité avant de passer au prochain produit d'association en réservoir.
7. Pour les quantités de réservoir supplémentaires, commencer avec un réservoir vide ou veiller à ce que la bouillie restante ne compte que pour 10 % ou moins du volume initial.
8. (Recommandation) Pour le dernier remplissage de la journée, ajouter 10 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) dans le fond du réservoir AVANT l'ajout du produit FMC, de l'eau et du glyphosate. Suivre les étapes 2 à 6.
9. (Recommandation) Lorsqu'on pulvérise un produit FMC pendant plusieurs jours d'affilée, il est important, à la fin de chaque journée, de remplir le pulvérisateur d'eau pour la nuit afin d'éviter qu'un film ne se forme sur les parois du réservoir du pulvérisateur.

W = Poudres mouillables et pâtes granulées (WG, DF, SG, WP, SP)

A = Bien agiter le mélange dans le réservoir

M = Suspensions microencapsulées (ME)

L = Suspensions liquides et pâtes fluides (SC, SL, SN, Li, SU, SE)

E = Concentrés émulsifiables (EC)

- Remplir le réservoir presque complètement avec de l'eau

G = Préparations à base de glyphosate

S = Surfactants (agents tensioactifs)

- Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Instructions spéciales pour le mélange des herbicides en granules solubles (SG) lorsqu'on utilise un APPAREIL DE TRANSFERT DE PRODUITS CHIMIQUES :

1. S'assurer que l'appareil de transfert de produits chimiques est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
2. Pour de meilleurs résultats, ajouter les granules à la partie supérieure du réservoir du pulvérisateur.
3. Si on utilise un appareil de transfert de produits chimiques, s'assurer que tous les granules solubles sont complètement dissous et injectés dans le réservoir principal, avec l'agitateur en marche, avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
4. Les faibles volumes d'eau de certains appareils de transfert de produits chimiques peuvent causer une saturation avec les granules solubles, ce qui laisse des granules non dissous. Dans ce cas, rincer l'appareil de transfert de produits chimiques avec de l'eau propre avant d'ajouter d'autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules solubles dans le réservoir principal en l'agitant avant d'ajouter un produit d'association en réservoir.

Note : Pour nettoyer l'appareil de transfert de produits chimiques, suivre la procédure recommandée pour le réservoir du pulvérisateur.

Les avantages des granules solubles Solumax®



La commodité et les avantages d'un herbicide sec, qui agit comme un liquide

De nombreux herbicides à base de sulfonylurée de FMC utilisent la technologie Solumax® en granules solubles pour offrir une dilution complète des matières actives dans l'eau et créer une solution limpide. Cela signifie que vous obtenez tous les avantages et la commodité d'un herbicide sec, mais qui fonctionne exactement comme un herbicide liquide.

Voici les trois (3) principaux avantages :

1. Solumax® vous fera économiser du temps, de l'argent et de l'eau grâce à un nettoyage plus facile du pulvérisateur.

Les produits animés par Solumax® se dissolvent complètement dans la solution, de sorte que moins de matière active adhère aux parois du réservoir et que les particules n'obstruent pas les buses ni ne soient pas piégées dans les filtres et autres endroits restreints. Lors de tests, les temps de nettoyage ont été réduits jusqu'à 70 % par rapport aux anciens herbicides en pâte granulée.

2. Risque amoindri pour les cultures sensibles.

Il est plus facile de retirer du réservoir les résidus de produit, ce qui réduit au minimum l'impact sur les cultures sensibles pulvérisées par la suite.

3. Maîtrise constante des mauvaises herbes.

Solumax® augmente la biodisponibilité de la matière active pour les mauvaises herbes. Celle-ci est rapidement absorbée par les mauvaises herbes, ce qui permet un désherbage rapide, efficace et constant.



Le liquide transparent à la surface de la feuille est un herbicide animé par Solumax®. Il est complètement dissous, pour l'obtention d'une solution claire. L'herbicide DF (pâte granulée) est trouble, car ses particules sont simplement en suspension.

Entreposage des produits

| Exigences pour l'entreposage | | |
|---|--|--|
| Entreposage chauffé nécessaire | Aim® EC Authority® 480 Authority® Supreme Barricade® M Command® 360 ME Coragen® MaX | Cygon® 400EC Exirel® Focus® Pounce® 384 EC Verimark® |
| Entreposage chauffé NON nécessaire | Altacor® MaX Beleaf® 50SG Express® FX Express® SG Fullback® 125 SC Muster® | Pinnacle® SG Refine® M Refine® SG Spartan® UpBeet® |

Politique de FMC sur les mélanges en réservoir :

Les produits FMC spécifiés peuvent être mélangés avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en réservoir, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en réservoir divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en réservoir avec des produits contenant la même matière active, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur l'étiquette. Dans certains cas, le mélange en réservoir de produits de lutte antiparasitaire peut entraîner une réduction de l'efficacité du pesticide ou des dommages accrus à la culture hôte.

L'utilisateur devrait communiquer avec FMC Canada limitée au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas recommandé spécifiquement sur l'étiquette d'un produit FMC.



FMC



@FMCAGCanada

ag.FMC.com/ca/fr | 1-833-362-7722

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette. Membre de CropLife Canada.

FMC, le logo FMC, Aim, Altacor, Authority, Barricade, Command, Coragen, Cyazypyrr, Cygon, Exirel, Express, Focus, Fullback, Muster, Pinnacle, Pounce, Refine, Rynaxypyrr, Solumax, Spartan, UpBeet et Verimark sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Beleaf est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha Itée.

Assure et Sure-Mix sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation. Bromotril est une marque de commerce d'Adama Agricultural. Select est une marque de commerce d'Arysta LifeScience. Assist, Centurion, Citowett, Clearfield, Headline, Poast, Pursuit et Merge sont des marques de commerce de BASF. Betamix et Sencor sont des marques de commerce de Bayer CropScience. ExpressSun et Prism sont des marques de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées. Xiameter est une marque de commerce de Dow Corning Corporation. Ag-Surf, IPCO et Brotex sont des marques de commerce d'Interprovincial Cooperative Itée. Amigo, Leci-Tech et Shadow sont des marques de commerce de Loveland Products inc. Koril est une marque de commerce de Nufarm Agriculture inc. Agral, Boundary, Dual et Reglone sont des marques de commerce d'une société du groupe Syngenta. Hasten est une marque de commerce de Victorian Chemical Company. Destinaire est une marque de commerce de VillaCrop. Destination et Journey sont des marques de commerce de WinField United.

© 2026 FMC Corporation. Tous droits réservés. 22233 - 12/25